



**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 À 09 H 30**  
(Convocation du 18 octobre 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-cinq octobre deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur M. le Président Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES  
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Erick AOUIZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00  
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00  
M. Michel POIGNONEC à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h05  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

## **COMMUNICATION**

### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Patrick BOBET** : Bonjour à toutes et tous. Nous confierons le secrétariat de ce Conseil à Jacques MANGON, qui aura donc Clément ROSSIGNOL PUECH comme secrétaire adjoint.

Nous devons avoir la présence, mais je ne les vois pas encore, de deux classes de terminale du Lycée Sans Frontières de Pessac qui vont arriver, je suppose.

Je voudrais aussi vous informer que nous avons été labellisés dans plusieurs domaines récemment, le premier avec notre Concessionnaire de l'Eau. Nous avons été élus Service client de l'année 2020. Ne soyez pas surpris, c'est un jury qui donne ces trophées avec un an d'avance en quelque sorte. C'est plus souvent n-1. Et autre labellisation importante, et je voudrais mettre à l'honneur à la fois nos services et deux élus, en particulier Jean-François ÉGRON et Marik FETOUH pour la labellisation « Égalité professionnelle femme/homme » et « Diversité ». C'est l'aboutissement d'un assez long travail que nous avons démarré depuis 2011, cette démarche active de promotion et de l'égalité femme/homme. Nous avons été audités en 2017 avec l'AFNOR (Association Française de Normalisation), puis le 23 mai de cette année, et enfin, nous avons été le 26 septembre, lauréat de cette double distinction « Diversité » et « Égalité femme/homme ». Donc, je crois que l'on peut féliciter les services qui ont très bien travaillé, et aussi nos élus en particulier, encore une fois, Jean-François ÉGRON et Marik FETOUH. On les remercie très chaleureusement.

### **PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2019- ADOPTION**

Nous devons ensuite faire adopter le procès-verbal du 27 septembre 2019. Avez-vous mes chers collègues des remarques, des demandes, des compléments, des retraits, des ajouts, des modifications ? Ce n'est pas le cas, nous adoptons donc ce procès-verbal en félicitant les rédacteurs.

Je vais donc proposer à Monsieur MANGON de prendre la parole pour mener cet ordre du jour.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, une précision avant de commencer à donner la lecture des affaires regroupées, sur l'affaire n° 13 qui porte sur des désignations, vous aurez sur table les noms des personnes qui sont proposées pour ce vote.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

**Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, affaires n°1 et 2,
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY : affaires n°5 à 12,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n° 13,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST, affaires n° 15 et 16,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN, affaire n° 19,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON, affaires n° 20 et 21,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL, affaire n° 22,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 24 à 27,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n° 30 à 33,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL, affaire n° 35,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n° 36 à 38,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE, affaire n° 41,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU, affaire n° 45,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK, affaires n° 46 et 47,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ, affaires n° 48 et 49,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY, affaires n° 50 et 51,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS, affaire n° 52,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT, affaire n° 53.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons contre la délibération 26 concernant la mise en vente d'un bien, d'une maison à Bordeaux qui pourrait, à notre sens, faire l'objet d'une mise à disposition d'un logement temporaire d'insertion.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur GUICHARD a demandé la parole également.

**M. Max GUICHARD** : D'abord, peut-être que j'ai été sourd, mais, il me semblait que la délibération n° 3 avait été dégroupée.

**M. le Président Patrick BOBET** : Oui, elle est dégroupée, effectivement. Ce sera la troisième à venir sur la table, il y a un petit décalage.

**M. Max GUICHARD** : D'accord, tant que j'ai la parole, les votes sans intervention à partir de ce qui nous a été présenté, c'est la 4, 5, 7 à 12. Ce sont les VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), nous votons contre. Et la 49, Marathon de Bordeaux, hors compétences, nous votons contre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. C'est bien noté. Madame WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, Monsieur le Président, non-participation au vote pour la délibération 19.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame TOURNEPICHE.

**Mme Anne-Marie TOURNEPICHE** : Je ne prendrai pas part au vote sur la n° 23.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, contre la 5 à la 12, la 13, la 15, 16, la 19, la 22, la 23, la 26, la 46 et la 47.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Très bien. Pas d'autres explications de vote ? Nous considérons donc, en dehors de toutes les interventions qui ont eu lieu à l'instant pour les non-participations, abstentions, ou votes contre, que les autres questions sont validées et votées.

**M. FLORIAN**

**(n°1) Floirac-Club des entreprises 2 Rives Entreprises - Intégration de Bordeaux Métropole comme membre de droit à titre gratuit et à titre expérimental - Autorisation – Décision**

**Unanimité**

**M. FLORIAN**

**(n°2) Commune de Saint-Vincent-de-Paul - Accueil d'entreprises - Secteur économique des Jaugues - PUP (Projet urbain partenarial) - Société Vertige Green Factory - Avenant - Décision – Autorisation**

**Unanimité**

**M. SALLABERRY**

**(n°5) BEGLES - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, rue Gaston Monmousseau - Emprunts d'un montant total de 3 267 887 euros, de type PLS, auprès de la Banque Postale - Garantie - Décision – Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°6) PESSAC - SOLIHA BLI - Charge foncière et construction de 5 logements collectifs destinés à la location accession dans le cadre d'un projet d'habitat participatif, sis, 35 avenue Pasteur - Emprunt de type PSLA d'un montant de 1 032 497 euros à souscrire auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif - Garantie - Décision - Autorisation.**

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°7) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements individuels locatifs, 12, rue Jean Edgard Glady - Emprunts d'un montant total de 182 476 euros, de type PLS, auprès de la Banque Postale - Garantie - Décision – Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°8) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition foncière et construction en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, sis, avenue Voltaire - Emprunts des types PLAI, PLUS et BOOSTER d'un montant global de 803 761 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

**(n°9) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition foncière et construction en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, sis, "le Carré des Poètes", 29 avenue de Jeandron - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 035 375 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY**

**M. SALLABERRY**

(n°10) VILLENAVE d'ORNON - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition foncière et construction en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, sis, 43-45 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 082 071 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

**M. SALLABERRY**

(n°11) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs, 43-45, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts d'un montant total de 143 934 euros, de type PLS, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

**M. SALLABERRY**

(n°12) BORDEAUX - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, Tour Hypérion - Emprunts d'un montant total de 269 221 euros, de type PLS, auprès de la Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

**M. DUPRAT**

(n°13) Adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA entre Bordeaux Métropole, la Région et le Département - Autorisation - Signature

Désignations effectuées

Contre : Monsieur JAY

**Mme BOST**

(n°15) Economie sociale et solidaire - Soutien de Bordeaux Métropole en fonctionnement à l'association Le Garage moderne - Plan d'actions 2019 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Mme BOST**

(n°16) Economie sociale et solidaire (ESS) - Association Planning familial de Gironde - Aide exceptionnelle 2019 de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. LABARDIN**

(n°19) Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde - Convention pour la prolongation du dispositif d'Espace logistique de proximité (ELP) pendant les travaux de la Ligne D du tramway - Autorisation - Signature

Majorité

Contre : Monsieur JAY.

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

**M. EGRON**

(n°20) Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive sur le territoire de Bordeaux Métropole - Demande de subvention d'Etat pour l'année 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°21) Direction des Archives - Réalisation d'une étude scientifique portant sur les fonds d'archives brûlés de la ville de Bordeaux - Demande de subvention auprès de l'Etat - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°22) Modification de la convention entre Bordeaux Métropole et l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique relative à la construction du groupe scolaire de Brienne, pour sa mise à disposition à la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. MANGON**

(n°24) Artigues-près-Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 19, rue de Beguey cadastré AS 388, AS 390 et AS 392 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°25) Artigues-près-Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un terrain sis 19, rue de Beguey cadastré AS 389, 391 et 393 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°26) Cenon - Immeubles bâtis situé 5 et 7, rue de la République, cadastrés AH42 et AH43- Cession à l'association ' Les Ateliers du réemploi et de la qualification de Cenon ' - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. MANGON**

(n°27) Mise en vente par adjudication d'un bien sis à Bordeaux, 32, rue François Daune - Cadastré IW243 - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-  
PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE,  
Monsieur CHAUSSET, Monsieur  
HURMIC, Monsieur JOANDET

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n° 30) Communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont - Grand Projet des villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention triennale de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n° 31) Société d'Horticulture de la Gironde - Manifestation pour la célébration du 180ème anniversaire - Aide à une action spécifique - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n° 32) Le Bouscat - Parc Arnstadt - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n° 33) Fil Vert Sybirol - Séquence 2 - Parc des Coteaux - Ville de Floirac - Demande de subvention d'investissement - Contrat de Co-développement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUJOL**

**(n° 35) FIC - Fonds d'Intérêt Communal 2015-2020 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme JACQUET**

**(n°36) Travaux de déviation d'une canalisation d'eau pluviale - Convention relative au versement d'un fonds de concours de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme JACQUET**

**(n°37) Déclaration de projet - Commune de Saint-Médard-en-Jalles - Dérivation des eaux - Instauration des périmètres de protection de forages d'eau potable de la source de Cap de Bos, du forage Cap de Bos F1 bis et du forage Cap de Bos F1 surforé - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme JACQUET**

**(n°38) Retrait de Bordeaux Métropole du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle (SIAEA) - Demande de répartition de l'actif et du passif au Préfet de la Gironde - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°41) CENON - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Pont Rouge - Compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2018 - Approbation**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

(n°45) Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires d'accueil des gens du voyages durant la période hivernale - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°46) Politique climat air énergie - Démarche qualité européenne Cit'ergie - Renouvellement du label - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**Mme WALRYCK**

(n°47) Bordeaux Métropole énergies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2019 - Exercice 2018 – Information

Communication effectuée

**M. HERITIE**

(n°48) Société d'encouragement de Bordeaux - Hippodrome du Bouscat - subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°49) 5ème édition du Marathon de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement complémentaire au Stade bordelais ASPTT - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. TURBY**

(n°50) Aménagement numérique du territoire - Convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique - Avenant n°1 - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. TURBY**

(n°51) Rapport d'activité Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2018 – Avis

Unanimité

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°52) Parempuyre - Modalités d'ouverture au public du site ' Olives ' - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**M. SUBRENAT**

(n°53) Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde - Gestion de crise et système d'alerte - Demande de financement - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien, Monsieur le Secrétaire.

**Affaires non regroupées :**

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, chers collègues, nous appelons la première délibération, la numéro 23, celle présentée par Franck RAYNAL : L'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus – Contrat de projet partenarial d'aménagement – Décision – Autorisation.

**Monsieur RAYNAL**

(n°23) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus - Contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) - Décision - Autorisation

**M. Franck RAYNAL** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Béatrice DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement ce projet est un beau projet. J'ai réagi quand Franck RAYNAL a parlé de l'importance de la mobilité. Et il a raison. La mobilité nous occupe tous les jours. Tous les élus ici dans cette assemblée sont occupés par la mobilité. Et moi, je suis en train de voir que quand on habite Parempuyre pour aller étudier, il faut deux heures. Alors, je me pose la question : « Est-ce que je dis aux Parempuyriens, écoutez, allez étudier à Paris parce qu'avec la LGV (Ligne à Grande Vitesse), cela va quand même beaucoup plus vite, vous n'aurez pas de bouchon. Vous pourrez travailler dans le train. »

Je crois à la continuité républicaine, et aujourd'hui - le Président Alain JUPPÉ s'était engagé à poursuivre les études du tram jusqu'à Parempuyre - toujours rien. Nous sommes fin octobre. Je voudrais savoir ce qu'il en est, et si Parempuyre va rester toute seule dans son coin. Alors, je reconnais que des grands projets avec des mots comme le *marketing* et autres, cela a peut-être de la gueule, excusez-moi le terme, plus que le tram jusqu'à Parempuyre, mais l'utilité d'un tram jusqu'à Parempuyre pour desservir cette commune qui arrive à 9 000 habitants et une partie du Médoc me paraît aussi tellement important pour les jeunes, pour les moins jeunes, mais, là, on parle du Campus, donc pour les jeunes pour aller étudier. Donc, merci, une fois encore de faire cette étude qui est demandée et de regarder très rapidement

comment nous faisons pour prolonger ce qui était prévu depuis 2007, le tram jusqu'à Parempuyre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Oui, Monsieur le Président, quelques mots, pour m'exprimer au nom des Maires, je le crois, de la Rive Droite. D'abord, saluer cette délibération qui met en avant la force motrice de cette OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain), de ces créations d'emplois, de tout ce qui effectivement, en matière d'aménagement, met en exergue le caractère vertueux de cette opération. Mais, parallèlement, cette OIM montre le déséquilibre vraiment réel entre la Rive Droite et la Rive Gauche.

Prenant point par point à la fois les opérations qui ont été portées depuis plusieurs années, deux OIM sur la Rive Gauche, une OIN (Opération d'Intérêt National) sur la Métropole, l'ensemble des opérations universitaires et de recherche, en dehors de ce qui a pu être fait au cours de ces dernières années sur Bordeaux-Bastide, université, recherche, les projets structurants sur l'économie numérique, Bègles, il n'y a pas de notre part un regard négatif. L'ensemble des équipements de rayonnement métropolitain en dehors de l'ARENA, Matmut, Cité du Vin, MECA, demain la Piscine olympique de Mérignac, l'offre de santé hospitalière, j'énumère ainsi la Rive Gauche, et donc, dans les différents domaines un déséquilibre qui, cela a été souligné, pèse d'une façon dramatique sur toutes les questions de déplacement, de mobilité, et je pourrais lister, aujourd'hui, ces parcours extrêmement difficiles - certains viennent d'être mis en avant en ce qui concerne Parempuyre - sur la Rive Droite, c'est pire.

Donc, aujourd'hui, nous souhaitons, et j'utilise, bien sûr, le pluriel, que ce rééquilibrage, et nous l'espérons pour les années qui viennent, puisse véritablement se concrétiser. Monsieur le Président, vous avez, à l'occasion de vos déplacements sur la Rive Droite, évoqué les possibilités de création, au moins à l'étude, d'une opération d'intérêt métropolitain. Nous voyons bien qu'autour du fleuve notamment, avec toutes les disponibilités foncières du Grand Port maritime, en traitant aussi la question du franchissement du fleuve, et puis la situation dramatique de FORD, il y a en matière d'aménagement des possibilités, nous semble-t-il, de travailler sur une Opération d'Intérêt Métropolitain permettant effectivement de donner davantage d'espérance à notre territoire.

Nous avons aujourd'hui une force sur la Rive Droite, et nous souhaitons véritablement, et ce qui a été porté jusqu'à ce jour a été une première étape, faire en sorte que nous ne soyons pas uniquement un axe de passage, mais vraiment une destination, et que nous puissions véritablement valoriser un certain nombre d'atouts à notre sens déterminants, à la fois à l'intérieur de la Métropole, mais également par l'ouverture et l'accessibilité sur les autres territoires proches.

Notre proposition c'est de mettre à l'étude une Opération d'Intérêt Métropolitain sur la Rive Droite dans les années qui viennent permettant de concrétiser un rééquilibrage que nous attendons, et qui est indispensable et fortement attendu par nos populations qui vivent de façon dramatique actuellement ce déséquilibre. Il suffit sur des éléments de mobilité, lorsque l'on affiche des dizaines de milliers de créations d'emploi, de voir très réellement combien tout ceci est vécu d'une façon difficile par toute cette partie Est, et également la partie Nord tournée vers le Nord de la Région Aquitaine.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais souligner, me faisant, je crois l'expression également des autres maires de notre rive.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je l'ai proposé dès le mois de mars pratiquement cette OIM, donc on est bien d'accord là-dessus. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Au regard des enjeux qui sont nombreux sur ce territoire de projets, ce contrat de projet partenarial d'aménagement constitue, à notre sens, un outil intéressant et nécessaire pour mettre en cohérence les différents projets de partenaires et anticiper les besoins en équipements publics. Ce territoire est donc l'objet de nombreuses convoitises y compris de la part de l'université qui se retrouve effectivement propriétaire d'un immense foncier aux portes du centre de l'agglomération.

Plusieurs défis s'imposent à nous qui doivent, à notre sens, guider la démarche métropolitaine dans ce contrat de projet. Tout d'abord, comme vous l'avez dit, Monsieur RAYNAL, il s'agit bien de faire de ce bassin d'emplois et d'études un véritable lieu de vie habité, un territoire habité, un quartier de ville.

Nous partageons cette ambition d'y introduire de manière plus significative une production de logements familiaux, sociaux ou à prix maîtrisés tout en conservant l'objectif d'augmenter le parc de logements étudiants conventionnés qui reste très insuffisant au regard des besoins. De plus, faire un quartier de vie habité suppose aussi des petits commerces de proximité et des lieux de vie sociale.

Nous sommes plus circonspects en revanche sur les objectifs cibles mis en avant en matière de programmation économique. Près de 540 000 m<sup>2</sup> d'immobiliers d'entreprises sont ainsi envisagés dans un secteur déjà soumis à une saturation des infrastructures. Avec une telle programmation, nous demeurons, là encore, dans la logique qui consiste à conforter des zones économiquement bien loties et accentuer les déséquilibres territoriaux à l'échelle métropolitaine comme il a été dit précédemment.

Sur le volet mobilité qui découle du point précédent, le rapport présenté pas plus tard qu'hier au Bureau démontrait pourtant une nouvelle fois, que la congestion de notre agglomération se concentre précisément sur nos deux OIM Aéroport et Inno Campus. Alors là encore, cela reprend ce qui a été dit sur la Rive Droite. Bien évidemment, et même si des projets de transport collectif structurant sont en cours avec la réouverture de la gare de la Médoquine, ou encore le projet de transport en commun à haut niveau de service Thouars-Gradignan-Bègles, cela sera-t-il suffisant ? Surtout si parallèlement, le choix n'a toujours pas été tranché de contraindre un peu plus la voiture individuelle dans l'accès à ce secteur à travers une politique de stationnement plus stricte, et si l'ambition affichée pour le développement des modes doux ne s'accompagne pas d'investissements concrets pour la mise en œuvre d'un maillage de véloroutes et de cheminements piétons et cyclables sécurisés au sein de l'OIM.

Enfin, sur le volet artificialisation des sols, nous n'avons pas retrouvé d'ambitions très précises quant à la réduction de l'emprise au sol, de choix de matériaux, de l'écoulement des eaux, de la préservation de la biodiversité à l'évitement des zones de chaleur.

En conclusion, plutôt que d'aller vers le toujours plus, et dans une logique de coopération territoriale, il nous semble important d'encourager l'Université à adopter une politique d'aménagement du territoire permettant aux étudiants des premiers cycles d'étudier dans leur département en déplaçant les enseignants, en développant le télé-enseignement.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Daniel HICKEL.

**M. Daniel HICKEL** : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais intervenir sur deux points.

D'une part le logement étudiant en lien avec l'évolution des effectifs étudiants. Vous savez que je vous tance avec cela, désolé. Nous avons près de 102 000 étudiants à la rentrée 2017-2018, on n'a pas les chiffres exacts pour 2018-2019, mais on a des chiffres globaux pour l'Académie de Bordeaux qui montrent que l'évolution a été de 2,3 % globalement, et comme Bordeaux représente plus de 77 % des effectifs de l'Académie, on peut penser que l'évolution était la même. Donc, on doit être, à la rentrée 2018 et pas à la rentrée 2019 – la rentrée 2019, cela sera encore un peu plus - à 104 000 étudiants. Les projections 2027 sur l'ensemble de la France sont de + 7 % par rapport à 2017. Tout cela pour vous dire qu'il faut avoir une attention très particulière au logement étudiant, et je me réjouis que dans le PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) soient prévus 2 900 logements pour les étudiants. C'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième concerne la mobilité. Moi, ce qui me frappe sur ce grand domaine, c'est combien il y a peu d'étudiants qui se déplacent par des moyens doux. On a sur les parkings des universités des myriades de voitures. Cela me paraît quand même tout à fait anormal par rapport à une population qui est jeune, et qui devrait se déplacer avec des moyens doux. Donc, il y a beaucoup à faire encore dans ce domaine.

Et puis, toujours sur la mobilité, sur Bersol, c'est quand même particulièrement difficile. Il faut être un peu kamikaze et je le suis, heureusement, pour se déplacer à vélo sur ces domaines-là. Donc, il y a vraiment beaucoup, beaucoup d'efforts à mener. On ne s'en sortira pas et globalement sur la Métropole sans que l'on ait une politique beaucoup plus volontariste sur les déplacements doux, et en particulier avec les nouveaux moyens électriques qui sont maintenant très largement usités.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Alain TURBY.

**M. Alain TURBY** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais d'abord dire que je remercie Franck RAYNAL pour sa présentation. Je souscris à 200 % à ce qu'a dit Jean TOUZEAU, et j'apporterai quelques éléments complémentaires. 70 % de notre population active travaillent sur le territoire de la Rive Gauche. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que concrètement, les transports en commun sont en quantité insuffisante, mais nous ne pouvons pas augmenter inlassablement le nombre de tramways parce qu'à un moment donné on n'est pas en capacité de faire face à ce flux de circulation. Les ponts prennent énormément de retard. Il y en a de moins en moins, je le répète. Donc, on a un vrai souci d'infrastructures.

Parallèlement à cela, des travaux ont été menés. On a évoqué la situation de l'OIM. Les services métropolitains sont venus nous rencontrer. On va dire que tous les signaux sont au vert. Il manque peut-être un peu de volonté politique à accélérer les choses. Moi, je souhaite vraiment que l'on aille au-delà des intentions et que, clairement, on se donne les moyens d'atteindre ces objectifs parce que pour aller dans le sens de ce que Béatrice DE FRANÇOIS a pu dire pour Parempuyre, si on rapproche l'emploi des foyers de résidence, eh bien, forcément, on va permettre peut-être des déplacements pendulaires qui auront moins d'impacts sur nos flux de circulation, et qui permettront, malgré tout, le développement économique harmonieux de notre territoire. Donc, j'appelle vraiment cela de mes vœux, et j'espère que l'on va atteindre ces objectifs-là.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, ce qu'a dit Béatrice DE FRANÇOIS, et après différemment Jean TOUZEAU, résume l'absence de politique d'aménagement du territoire de notre pays. J'étais dans un débat récemment pour constater que Bordeaux-Paris, c'est 2 heures, Bordeaux-Limoges, c'est 3 heures, Bordeaux-Guéret, c'est 5 heures. Donc, il ne faut pas qu'au sein de notre Métropole il y ait aussi cette absence de péréquation et d'équilibre, et j'avoue que je suis toujours choquée que pour le centre de Bordeaux-Parempuyre, c'est autant que Bordeaux-Paris. Je connais par expérience des personnes qui refusent un logement à Parempuyre à cause de « l'isolement » et de la difficulté de pouvoir exercer une activité en centre-ville de manière correcte. Mais je sais que, comme le dit mon voisin Vincent FELTESSE bien souvent, c'est un coup parti, et c'est un coup qui devra être fait, mais nous devons prendre des engagements sur ce point, et œuvrer pour cet aménagement du territoire métropolitain, ce que nous souhaitons, et que nous faisons tous, mais concrètement, cette dissension doit être résolue.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Oui, Monsieur le Président, quelques mots à mon tour. Évidemment, c'est le P de partenariat qui est le plus important dans ce PPA (Projet Partenarial d'Aménagement), puisqu'en réalité, depuis pas mal d'années maintenant, les uns et les autres, nous souffrons de difficultés, compte tenu du nombre d'interlocuteurs sur cette zone du Campus, notamment dès qu'il s'agit d'aménagement. Je rappelle que nous nous sommes engagés à plus de 50 millions d'euros d'investissements dans le cadre du plan Campus d'aménagement sur ce territoire. Nous sommes, nous, la Métropole, un des acteurs majeurs, et il s'agit là évidemment d'avoir un outil de coordination.

Je voudrais, bien évidemment, remercier Franck RAYNAL et les services parce que c'est un document qui a été difficile à faire aboutir, à créer avec tout un enjeu de gouvernance que vous imaginez, mais je crois que c'est vraiment un outil pour que le Campus soit totalement un lieu de vie urbaine et plurielle, c'est-à-dire avec une multitude de fonctionnalités mieux coordonnées.

Je voulais, évidemment, dire un mot du logement étudiant puisque le Président a souhaité que la Métropole, sur son territoire, mène une action volontariste. Nous avons, en ce moment même, des groupes de travail qui vont aboutir avant la fin de l'année à un plan, un plan chiffré d'engagement de création de logements étudiants que nous proposerons, notamment aux autres collectivités, à commencer par la Région pour s'engager, et naturellement sur ce territoire de l'Inno Campus, il y a des possibilités qui ont été rappelées, et que nous allons saisir.

Bien évidemment, nous aurons aussi un enjeu d'équilibres entre la vie des quartiers, la vie des communes, la vie du Campus que nous réglerons par les outils traditionnels d'urbanisme qui ne seront pas contournés.

Voilà les quelques mots que je voulais ajouter à mon tour. C'est un très bel outil que nous allons avoir, et il faut s'en féliciter.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Alain ANZIANI.

**M. Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport présenté par Franck RAYNAL nous donne l'occasion à la fois de nous délivrer un satisfecit et d'émettre quelques interrogations. Je crois que c'est bien, de temps en temps aussi, de reconnaître que notre Métropole peut être innovante. On l'oublie, mais, en fait, les opérations d'intérêt métropolitain sont une invention locale décalquée sur l'Opération d'Intérêt National qui a évidemment animé tout Euratlantique. Donc, nous avons su inventer ici un outil tout à fait performant. Il y a un premier outil évidemment sur l'aéroparc. Deuxième outil, sur Inno Campus, et moi, je me réjouis de voir le succès aujourd'hui d'Inno Campus, et il faut certainement aussi un outil sur la Rive Droite comme cela a été indiqué.

Pour avoir cet outil, il y a plusieurs conditions. La première, il faut avoir un front commun entre les collectivités publiques et les entreprises. Et, évidemment aussi le monde de l'université parfois le monde de la recherche, il faut avoir ce front commun, et le construire. Et puis, la deuxième condition, c'est d'avoir une vision globale. C'est tout l'intérêt de ces OIM, c'est d'avoir la vision globale qui intègre à la fois le développement économique, l'habitat, les questions de mobilité.

Sur les questions de mobilité, je voulais émettre évidemment toujours l'interrogation que nous sommes très nombreux à partager sur ces bancs, c'est-à-dire que si on lit effectivement le rapport qui nous a été présenté au Bureau hier, on voit qu'il y a un point de crispation majeure dans l'agglomération qui est justement les deux OIM, Inno Campus et Aéroparc. Méfions-nous parce que l'on est à la veille de l'asphyxie, et ce qui a marché jusqu'à présent peut très bien, demain, s'éteindre tout simplement parce que l'on ne pourra plus circuler sur cette zone, mais je sais toute l'attention que prête le Président de la Métropole sur ce point.

J'ajouterai que pour autant il ne faut pas oublier non plus les autres lieux de l'agglomération. On ne peut pas dire que seule la Rive Gauche est congestionnée. La Rive Droite aussi a ses difficultés. Sur la Rive Gauche, j'apporterai tout mon soutien également à Béatrice DE FRANÇOIS. Je crois que lorsque l'on prend un engagement, nous sommes tenus de le respecter. Il y a un engagement qui a été pris pour que le tramway puisse aller à Parempuyre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, merci. Dans le débat, et notamment après l'intervention de Jean TOUZEAU que j'ai appréciée, et puis d'autres interventions, il y a le court terme, le moyen terme, et le long terme. Il ne faut surtout pas que nous réfléchissions au court terme point, ou au moyen terme point, ou au long terme point. Il faut que tout marche ensemble. Par exemple, dans le court terme, j'entends parler de ponts, mais on a un pont qui est sous-utilisé, c'est le Pont Chaban-Delmas. Initialement, il était prévu notamment pour un lien entre la gare de Cenon et la Rive Gauche, Ravezies à l'époque du tramway. Pourquoi on a abandonné cela ? On n'en parle plus. Cela a été rayé de la carte. Là, ce n'est pas un investissement lourd. Le pont, il existe. Il faut faire des lignes et mettre le tramway.

Deuxièmement, le long terme, je vous rappelle la bêtise que nous avons faite, y compris moi parce que je n'ai pas été assez fort pour vous convaincre d'attendre 30 ans pour commencer à réaliser la ligne de ceinture. Est-ce que l'on va faire pareil pour le métro ? Voilà, c'est tout. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame TOURNEPICHE.

**Mme Anne-Marie TOURNEPICHE** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette OIM est certainement comme cela a été dit plusieurs fois une opportunité intéressante pour notre territoire. Elle a, bien sûr, un intérêt stratégique évident, renforcer les échanges entre les différents acteurs essentiels de ce territoire, notre Métropole bien sûr, les communes, les universités, le CHU (Centre Hospitalier Universitaire), et permettre à la fois une meilleure vision et un traitement en commun des grands enjeux qui ont été mentionnés que sont la mobilité, le logement ou encore le développement durable.

Comme cela a également été dit, la place de l'université dans la Métropole constitue un aspect important de ce plan en incitant les différentes parties à réfléchir à la façon dont le Campus pourrait notamment être mieux intégré dans le territoire, et, par exemple, davantage ouvert sur la cité.

Comme cela également a été dit, à l'aune de la dévolution du patrimoine, ces enjeux placent l'Université dans une position tout à fait inédite. Au-delà, cette OIM permet d'identifier des projets structurants sur les communes concernées avec des chiffres qui ont été rappelés et qui interpellent, presque 2 milliards d'euros d'investissements publics, accueil de 10 000 étudiants, 10 000 emplois, 10 000 nouveaux ménages. Ces chiffres ne sont pas neutres, ils vont avoir des impacts importants, concrets dans les communes, et les défis essentiels qui ont été déjà rappelés par les interlocuteurs précédents sont bien sûr ceux qui sont liés à la question du logement, et je redis la nécessité de prendre en considération comme cela a été dit aussi, le logement étudiant, la création des équipements publics, et bien sûr, la mobilité.

De ces points de vue, les questionnements sont nombreux et divers, ils ont été rappelés et vont impliquer une vigilance importante. Alors, nous pouvons, bien sûr, nous réjouir d'être un territoire attractif, mais il faut également avoir les moyens de cette ambition, affronter les questionnements qui ont été posés, le logement étudiant, la mobilité, mobilité douce, les aménagements du territoire, et s'assurer que le dialogue et la cohérence affirmée dans ce projet soient réellement réalisés. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci bien. Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention fait suite aux propos de Jean TOUZEAU, Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Alain ANZIANI parce que je pense que nous sommes au détour de cette délibération et de ce projet sur un débat vraiment intéressant et structurant pour notre Métropole et il faut peut-être que l'on ait un peu de recul, et voir quelles sont les perspectives. J'ai le sentiment que nous sommes en train d'arriver à une sorte de troisième âge de notre Métropole. Avec le tramway, nous nous sommes réveillés, nous nous sommes embellis, et nous sommes devenus attractifs. C'est quelque chose qui nous a amenés jusqu'aux années 2008-2010.

Ensuite, nous avons décidé de nous métropoliser, de devenir compétitifs et le fer de lance, c'était la ligne à grande vitesse. A cette époque, nous avons mis en place Euratlantique, et nous avons inventé effectivement l'Aéroparc et Inno Campus qui sont devenus des Opérations d'Intérêt Métropolitain, et Alain ANZIANI l'a évoqué, c'était des vieilles discussions entre nous pour que les OIM deviennent labellisées par l'État. Cela a mis un peu de temps comme toujours.

On voit bien que nous sommes en train d'arriver à une sorte de troisième âge métropolitain qui est l'âge du rééquilibrage. Rééquilibrage entre la Rive Droite et la Rive Gauche, rééquilibrage entre la Métropole et le hors Métropole, et que nous avons devant nous un certain nombre de débats à trancher. On ne s'est pas battu aussi longtemps afin d'être

compétitif, pour abandonner cette compétitivité, mais il ne faut pas que nous soyons quelque part en retard d'une guerre. Il faut bien avoir en tête que cette question du rééquilibrage territorial est fondamentale, et vous me voyez venir, puisque nos stratégies de développement se sont toujours faites autour de la mobilité, je pense que le RER (Réseau Express Régional) métropolitain qui est devenu consensuel - mais encore faudrait-il que nous alignions l'ensemble de nos politiques publiques - peut permettre ce rééquilibrage territorial.

Sur la Rive Droite, vous avez déjà les gares de Cenon, les gares de Bassens, les gares de La Gorp, Sainte-Eulalie, Carbon-Blanc. Je rappelle que quand ce sera avec une bonne fréquence, entre Pessac-Alouette et Cenon, ce sera 18 minutes. Entre Bègles et Sainte-Eulalie-Carbon-Blanc, 19 minutes. Donc, quelque part, cela va aussi bouleverser la physionomie globale de notre Métropole, et je vous invite les uns et les autres à commencer à réfléchir à l'ensemble des politiques publiques, y compris les politiques publiques en termes d'emplois, d'universités, de développements par rapport à ce nouveau réseau qui va devenir structurant.

Je parle juste après Anne-Marie TOURNEPICHE, et c'est intéressant de voir l'évolution de l'université de Bordeaux que je connais assez bien. Quand vous regardez les documents d'orientation stratégique, il y a 5-6 ans, il n'y avait qu'un seul mantra, c'était le classement de Shanghai. On a eu les IDEX (Initiative D'Excellence), on a eu le Plan Campus, et quand vous regardez les nouveaux documents, on voit bien que cette question du rééquilibrage territorial est très présente. Hier, il y avait l'inauguration des nouveaux locaux Josy REIFFERS, le Président de l'Université n'a pas pu être là parce qu'il était à Agen pour ouvrir le PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) et on voit bien le symbole que cela constituait.

Et donc, autour de ce débat que nous avons en ce moment sur l'Aéroparc et l'Inno Campus, je trouve que c'est ce nouvel âge métropolitain qui est en train d'émerger. J'aurais d'autres interventions un peu plus tard probablement moins consensuelles, mais en tout cas, c'est vers cela qu'il faut que l'on tende, et je pense que l'ensemble de nos politiques publiques maintenant doivent avoir ce prisme en tête parce que c'est potentiellement un levier extrêmement important, et cela nous permettra de revenir au début parce que c'est vrai que dans les années 90, 2000, quand le tramway est arrivé, il y avait eu le choix de relier la Rive Gauche et la Rive Droite, le choix de relier tous les quartiers d'habitats sociaux, que ce soit Saige, les Aubiers, le Grand Parc, il y avait eu la zone franche, il y avait eu le pôle de gestion à la Bastide, et à un moment, il faut peut-être que l'on se remette à plus partager les fruits de la croissance que nous avons générés ces dernières années.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Emmanuel SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci. Très court parce que beaucoup de choses ont été dites, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais, à mon tour, me féliciter du travail et de la qualité du rapport présenté par Franck RAYNAL et les services, et puis aussi que l'on remercie Monsieur Alain LECOMTE qui est le préfigurateur, et qui a fait un travail admirable en quelques mois pour résumer et pour essayer de concentrer au sein d'un même document des choses qui n'étaient pas forcément, au départ, acquises. Dans quelques années, et même d'ores et déjà à très court terme, un habitant sur sept ou sur huit de la Métropole sera en lien avec le Campus universitaire, et ce Campus est sur les deux Rives, il ne faut pas le concentrer sur le seul territoire d'Inno Campus. Cela veut dire qu'il faut effectivement que les questions de mobilité soient relevées à travers tout ce qui a été dit, la réouverture de la gare de la Médoquine qui, à mon sens, doit devenir la gare des Campus puisqu'elle a cet avantage d'être à équidistance de Carreire comme du Campus de Talence,

Gradignan et Pessac selon l'ordre que l'on veut bien lui donner. Il y a également les deux concertations pour les transports à haut niveau de service qui sont actuellement en cours et pour lesquelles les conclusions sont attendues dans les prochaines semaines, et d'une façon générale comme le soulignait Daniel HICKEL tout à l'heure, une évidente amélioration des conditions d'accès et notamment de résorption des discontinuités cyclables entre le Campus, le centre de Bordeaux et les villes périphériques.

Je pense que le Campus est une chance, à nous d'être effectivement innovants. Pour ma part, je formule le souhait que le Campus devienne à terme un quartier de ville comme un autre, et non pas qu'il soit une nouvelle fois dessiné comme une enclave ou avec un caractère particulier. À ce titre, les structures universitaires doivent s'ouvrir de la même façon que nous devons être capables d'ouvrir nos villes aux universités de manière à ne plus avoir finalement deux systèmes qui se respectent, mais qui sont trop en parallèle et qui ne mettent pas assez en commun leurs instances, leur mode de décision. Et à ce titre, le mode de gouvernance qui sera sûrement amené à évoluer en fonction du temps parce que sur 15 ans, il y aura forcément des avenants à cette convention, pour moi, est une réelle chance. Sachons prendre et soyons un petit peu positifs et optimistes pour l'avenir. On a aujourd'hui bâti en quelques mois les conditions de faire un grand et bel équipement qui relie et qui unit effectivement l'ensemble des territoires de la Métropole. Résolvons les problèmes de mobilité ou en tout cas essayons d'y apporter un préalable aux opérations d'aménagement. Je rappelle que le Campus aujourd'hui est un gigantesque territoire de stationnement et d'îlots de chaleur. Il y a beaucoup, beaucoup de choses à faire, mais moi, je suis résolument optimiste pour ce territoire.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Mes chers collègues, je vais vous demander d'être le plus concis possible parce que nous sommes sur la première question et déjà en séance depuis près d'une heure, nous avons 14 questions à gérer. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, je vais essayer d'être concis Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, je voulais réagir à l'intervention de Monsieur SALLABERRY. Et c'est vrai que son intervention, de même que la délibération qui nous est aujourd'hui proposée, me faisait penser à une réflexion que faisait dans les années 70 Robert ESCARPIT que certains, ici, ont connu qui disait à ce moment-là : « Nous n'avons pas réussi à faire rentrer le Campus dans la ville, faisons en sorte de faire rentrer la ville dans le Campus. » Et je pense que cela résume assez bien l'esprit de la délibération qui nous est aujourd'hui proposée, et je pense un peu aussi l'esprit de votre intervention, Monsieur SALLABERRY.

Ce que je voudrais dire aussi à propos du débat passionnant que l'on a aujourd'hui, Alain ANZIANI faisait référence à ce qu'il appelait un front commun. Moi, ce que j'ai noté aujourd'hui, et cela me paraît être un peu nouveau, c'est que l'on a assisté aussi à un front commun des élus de la Rive Droite notamment grâce aux interventions de Messieurs TURBY et TOUZEAU, front commun pour nous réclamer une politique plus équilibrée d'aménagement du territoire métropolitain. Je pense qu'ils sont parfaitement dans le sujet parce que leurs interventions nous appellent tous à changer de paradigme d'aménagement, et à conclure du fait que les déséquilibres territoriaux qu'ils ont notés sont réels, que l'on ne va pas pouvoir éternellement les régler en posant de nouveaux tuyaux. Cela a été notre philosophie jusqu'à présent en disant : « Les déséquilibres sont tels que l'on va les relier par des tuyaux, on fera des tuyaux partout. » Le constat, c'est que cela ne marche pas. Cela ne marche plus, d'où l'appel à un nouveau paradigme.

Ce que j'ai envie de dire également, c'est que cela va nous amener à revoir aussi, excusez-moi d'anticiper un peu de quelques mois, la future gouvernance de notre établissement

métropolitain. Nous avons aujourd'hui quatre Vice-Présidents délégués au transport. Je pense qu'il sera intéressant dans la future mandature quelle qu'elle soit, que nous ayons au moins un Vice-Président, j'ai envie de dire un Vice-Président lourd, qui sera délégué à l'équilibre territorial. Délégué à l'équilibre territorial, et j'irais même plus loin, délégué aux équilibres territoriaux, car nous avons deux problèmes d'équilibre territorial. L'équilibre territorial que vous avez noté à juste titre, métropolitain, mais aussi l'équilibre territorial extra-métropolitain. Et à cet égard où nous parlons tous du RER (Réseau Express Régional) métropolitain, j'aimerais aussi que nous changions de vocable. Il ne sera pas métropolitain, c'est le tramway qui est métropolitain. Le RER il sera, précisément, et c'est son intérêt, extra-métropolitain. Donc, arrêtons de parler de RER métropolitain. Appelons-le différemment parce que cela correspond davantage à sa réalité géographique. RER girondin, si vous voulez, mais en tout cas, je pense que les mots ont un sens, et que vis-à-vis de nos périphéries, il faut leur dire : « Écoutez, on va peut-être à l'avenir être un peu moins égoïste, et nous intéresser davantage à vous qui êtes bloqués tous les matins sur la rocade pour vous offrir enfin des transports collectifs dignes de ce nom qui vous permettent d'abandonner progressivement la voiture. »

Et un dernier mot pour faire aussi le lien avec l'actualité la plus récente, c'est la décision aberrante, selon nous, que vous avez été amenés à prendre ou à confirmer, hier soir, lors de votre réunion du Bureau. Lorsque l'on a lu le compte-rendu du Bureau, on est tombé de l'armoire. Quand vous pensez qu'il est indiqué que les élus entendent, je cite « relancer le débat sur un grand contournement avec pour projet la création de nouvelles portions d'autoroute », on est encore dans la politique des tuyaux. On veut appliquer à l'extérieur ce qui a échoué chez nous. Donc, de temps en temps, écoutez les écologistes. Écoutez également le rapport que vous aviez aussi sous les yeux, hier soir au moment où vous avez pris cette décision aberrante, et ce rapport il vous disait : « Toute offre nouvelle génère sa propre demande aboutissant à un retour rapide à la congestion. », c'est-à-dire que – c'est le paradoxe - vous continuez à vous doter d'outils archaïques dont vous savez très bien qu'ils ne résoudront pas le problème, et qu'ils aboutiront eux-mêmes à une nouvelle congestion.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je vous répondrai tout à l'heure, bien sûr. **Arnaud DELLU**.

**M. Arnaud DELLU** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai très bref. Ce rapport, bien entendu, est très intéressant de par son exhaustivité, sa transversalité, mais néanmoins j'exprime une inquiétude. Il parle d'un demi-million de mètres carrés de logements. Il parle de 10 000 emplois et de nombreuses autres activités. Je m'inquiète puisqu'il n'est nulle part explicitement dit que les mobilités doivent être un préalable à ces ambitions. Et, en l'occurrence, cette inquiétude se manifeste par le fait que - **Béatrice DE FRANÇOIS**, notre collègue, l'a exprimé - nous ne respectons même pas nous-mêmes nos propres engagements en matière de mobilité. Donc, c'est une inquiétude évidemment que je suppose très largement partagée. Aujourd'hui, il est complètement irrationnel que des jeunes de Parempuyre soient obligés de venir louer à Talence, en renchérissant, bien entendu, le prix de l'immobilier par la même occasion pour simplement étudier alors qu'ils habitent à 20 km à vol d'oiseau. On marche sur la tête. C'est la même chose d'ailleurs pour les jeunes de Bassens, par exemple. Cette inquiétude est d'autant plus vive que cette institution a mis 30 ans à reconsidérer, comme l'a dit **Max GUICHARD** tout à l'heure, le chemin de fer de ceinture et la réouverture de la gare de la Médoquine qui est pourtant une porte d'entrée ferroviaire tout à fait naturelle pour le Campus. Donc, simplement, je voudrais terminer là-dessus, il me semble que notre Métropole doit être beaucoup plus audacieuse et beaucoup plus ambitieuse en matière de mobilité si l'on veut vraiment que l'objectif final de ce rapport ne rende pas notre ville encore plus invivable.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Nicolas FLORIAN qui, lui aussi, favorable au RER girondin si j'ai bien compris.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, on a beaucoup de points de convergence avec Pierre HURMIC, mais en tout cas celui-là car de même, plusieurs fois, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet du RER. Et s'agissant d'équilibre d'aménagement du territoire, c'est vrai qu'il faut arrêter d'appeler le RER métropolitain, et que l'on ait une terminologie qui parle aux territoires girondins. Donc, c'est un RER girondin. C'est un RER à trouver dans son appellation, mais, en tout cas, arrêtons de l'appeler RER métropolitain.

Je ne vais pas reparler de la mobilité, c'est un débat que l'on a depuis de nombreuses semaines et que l'on aura encore. Sur cette OIM, je salue le travail qui a été rendu dans les temps dans lesquels il a été produit, et je redis, et cela me permettra de faire un pont avec Jean TOUZEAU qu'il y a deux vertus aux OIM. D'abord, l'outil de promotion d'un territoire ou d'une filière, et s'agissant d'Inno Campus, ne pas oublier non plus l'hôpital. Cela a été dit, on parle d'université, mais il ne faut pas oublier l'hôpital et la vraie connexion qu'il y a entre l'université et l'hôpital. Un outil qui permet de promouvoir ou une filière, ou un écosystème ou un savoir-faire, cela a du sens, cela amène un éclairage, et puis c'est un outil d'aménagement. Et cela permet de décliner derrière toutes les questions de mobilité, du logement, d'accessibilité, bref, d'avoir un panel assez large. Donc, effectivement, je trouve que Jean TOUZEAU et les élus de la Rive Droite ont raison de revendiquer, à un moment, d'avoir aussi cette labellisation sur leur territoire. Il y a eu les zones franches en son temps. Il y a eu l'arrivée du tramway. Il est peut-être aujourd'hui urgent d'identifier un secteur, un écosystème, une filière qui permette d'avoir une OIM sur la Rive Droite. Et moi, j'abonde vraiment sur l'idée que le fleuve pourrait être ce trait d'union. On a toujours traité le fleuve comme un lieu à franchir. Il faut aussi le traiter comme un lieu qui raccroche. Avec un port qui se redéveloppe, un nouveau Directeur, un nouveau Président du Conseil de surveillance, un fleuve qui traverse et qui irrigue de nombreuses communes, on doit pouvoir trouver là les moyens de labelliser ou en tout cas de mettre un focus très fort sur et le port et le fleuve. Il faut que cela soit un lieu aussi de desserte pour les voyageurs. J'ai l'habitude de dire que cela doit être notre nouvelle ligne de tram, dans le sens longitudinal, et pas simplement dans le sens du franchissement.

Et puis, on va être dans quelques semaines, dans quelques mois, en discussion pour un nouveau Contrat de Projet État-Région, c'est l'occasion d'accrocher avec ce CPER une nouvelle vision du fleuve et du port. Donc, moi, j'abonde dans le sens de Jean TOUZEAU, et parmi les priorités que l'on pourrait mettre autour de cela, cela concerne le territoire de la Rive Droite, c'est ce que l'on pourrait faire autour d'une nouvelle filière de l'hydrogène où on est capable aujourd'hui de mettre autour d'une table des acteurs industriels, l'État, les collectivités territoriales, et cela pourrait être le premier marqueur de ce qui serait une future OIM, en tout cas, un territoire identifié Rive Droite autour de cette filière de l'hydrogène.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Daniel HICKEL.

**M. Daniel HICKEL** : Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas si cela se fait de reprendre la parole, mais je rebondis sur ce que disait Emmanuel SALLABERRY parce qu'effectivement, en 2008, dans le cadre de l'opération Campus, il était bien conçu et prévu qu'il y ait une intrication entre les domaines universitaires, et la ville. En fait, l'objectif c'était que toute la ville devienne un vaste campus.

Je rebondis aussi sur ce que disent les élus de la Rive Droite, et je serais tout à fait favorable aussi à ce qu'il y ait une OIM Rive Droite, et que l'on ait un axe de développement sur ce territoire

Deuxième remarque dans l'opération Campus, il était prévu que l'on travaille à l'émergence d'un esprit de campus, et moi, je milite pour que l'on développe un esprit de Bordeaux dans le même thème.

Et, enfin, juste une petite modification par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai parlé de 107 000 étudiants en 2027, c'est 109 000, pardon.

**M. le Président Patrick BOBET : Gérard CHAUSSET.**

**M. Gérard CHAUSSET** : Beaucoup de choses ont été dites, certaines avec lesquelles je suis d'accord. Juste un petit point pour le RER métropolitain puisque j'ai eu l'outrecuidance, je pense, en septembre de l'année dernière, de relancer cette idée. Il y a eu quelque scepticisme au départ, mais je pense que c'est une idée qui a fait son chemin. Bien sûr, d'autres en avaient parlé, pendant des années, mais il ne faut pas confondre le RER métropolitain et la ligne de ceinture. Il y a une différence dans la conception.

Et je ne vais pas m'attacher au mot, RER girondin ou RER métropolitain, l'idée de départ, c'est quand même, bien sûr, de raccrocher les territoires un peu éloignés à la Métropole, mais aussi c'est pour cela qu'il a été appelé métropolitain, c'est pour faire en sorte que le réseau de 18 gares, et l'idée de départ, c'est cela, soit desservi à peu près à chaque passage, et que l'on fasse surtout de la Gare Saint-Jean une gare de passage pour gagner du temps.

Sur l'appellation RER girondin, pourquoi pas. Méfions-nous des susceptibilités puisque nous ne sommes pas les seuls à décider sur ce sujet. Il y a notamment la Région, et donc, il faut bien voir qu'il y a aussi les peurs d'autres territoires et parfois l'appellation pourrait créer des tensions.

En tout cas, et je souscris à ce qui a été dit par certains intervenants ici, il faut dès maintenant prévoir les activités, la densification autour de ces axes puisque nous avons 18 gares, et si on veut faire un cadencement d'abord à 30 minutes, puis peut-être à 15 minutes, cela nécessitera de gros investissements, et il faudra, bien sûr, accepter ce qui va avec.

Pour revenir rapidement sur le Campus, on parle beaucoup de mobilité, mais il faut dire les choses simplement. Il y a deux solutions à notre problème. On a plus d'habitants, de plus en plus d'habitants. Il y a plus d'étudiants. Il y a la génération millénaire qui arrive. Il y a l'attractivité qui est là. Et tous ces gens ont des voitures. Comment on procède ? Soit, on fait plus de routes, ce n'est pas mon choix, soit on fait en sorte qu'il y ait moins de voitures, il n'y a pas trente-six solutions. Donc, à partir de là, sur le dossier Campus, je pense qu'il faut agir sur le stationnement. On peut se garer sur le Campus comme on veut. Il n'y a aucune contrainte, ni pour les professeurs, ni pour les étudiants. Donc, si vous amenez plus de monde, plus d'attractivité, on aura plus de voitures à moins de faire en sorte qu'il y en ait moins. C'est pareil pour l'OIM Aéroport, c'est la même solution. Tant que vous pourrez vous garer facilement, vous aurez beaucoup de peine à régler le problème.

Et sur le logement des étudiants, tant que l'on mettra une place de stationnement par logement étudiant, on aura moins de logements étudiants, et on aura du logement étudiant qui coûtera cher. Donc, il faut aussi mettre en place des engagements avec les étudiants et tous les partenaires. Si on construit du logement étudiant, on doit diminuer drastiquement la

possibilité de se stationner, sinon, cela ne marchera pas. Je ne veux pas dire zéro place de stationnement, mais très peu, et il faut mettre en place une politique dans ce sens. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Alain CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Sur le débat RER métropolitain et RER départemental. RER, cela veut dire Réseau Express Régional.

**M. le Président Patrick BOBET** : Cela peut se suffire à lui-même. Le RER se suffit, c'est aussi mon raisonnement.

Est-ce que Franck RAYNAL veut apporter quelques mots de réponse ?

**M. Franck RAYNAL** : Oui, merci Monsieur le Président. Merci à tous. J'ai noté, sauf erreur, 16 interventions. Donc, cela montre l'enthousiasme que ce sujet soulève, et je vous en remercie parce qu'effectivement, cela a été dit à plusieurs reprises, c'est un bel encouragement et une belle réussite. Et je tiens d'ailleurs à souligner le travail acharné et efficace de l'équipe au sein de la Métropole autour de Sylvain ROQUES et de Julien BIRGI pour mettre tout ceci en musique.

Juste un mot pour rappeler que même si on a parlé beaucoup de périmètre au niveau d'universités, comme le disait Nicolas FLORIAN, il ne faut pas oublier que le périmètre de l'OIM Bordeaux Inno Campus ne concerne pas que le Campus même s'il y est essentiel. Le CHU (Centre Hospitalier Universitaire), Bersol, sont des éléments qui sont primordiaux aussi et qui font partie de la réflexion de ce PPA.

Sur les mobilités, on a tous dit combien il fallait accentuer nos efforts sur le sujet en particulier des mobilités douces parce que l'on s'adresse aussi à des jeunes, et il serait intéressant qu'ils puissent apprendre les bonnes habitudes d'emblée grâce à des infrastructures dont il nous faut assurer une plus grande diffusion notamment ce que l'on appelle ces autoroutes à vélos qui pourraient permettre de relier le centre de Bordeaux au Campus ainsi que cela a pu être proposé.

Sur le logement, je tiens juste à dire pour préciser que ce n'est pas 10 000 ménages qui sont prévus, c'est 10 000 logements dont un tiers de logements étudiants. Il y a 2 900 logements étudiants conventionnés, et dans le reste de logements, il y a aussi des logements étudiants.

Et puis, sur le côté environnemental, pour répondre à Madame CASSOU-SCHOTTE notamment, je pense que c'est grâce à ce projet partenarial d'aménagement que l'on permet de mieux respecter cette non-artificialisation, ce respect de la biodiversité. Les sujets, alors, là, cela ne figure peut-être pas dans le PPA, mais dans le plan guide extra-rocade – on pourra tout à fait vous le fournir - sur la partie précisément Bersol, il y a un plan guide, il devra y avoir le même plan guide d'ailleurs sur la partie intra-rocade. Il y a le développement de tout ce qui concerne étude d'impact, respect de l'environnement, restauration des trames vertes et bleues, respect de la biodiversité, autant de choses pour justement que cette densification que nous appelons de nos vœux dans ce Projet Partenarial d'Aménagement ne se traduise pas par une artificialisation à outrance, et qu'il y ait au contraire une restauration des équilibres naturels.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Une minute de synthèse de ma part. Cela sera très rapide. Moi, j'ai entendu deux choses essentiellement : rééquilibrage territorial, je suis totalement d'accord. C'est bien pour cela que, depuis le mois de mars, je plaide pour que l'on réfléchisse ensemble à une OIM sur la Rive Droite, à déterminer le périmètre, bien sûr, à déterminer les filières, bien sûr, nous le ferons ensemble. Il apparaît nettement que le fleuve doit être pris en compte totalement. Certainement qu'une filière autour des éco-activités me semble aussi évidente. Je crois que l'on est assez d'accord là-dessus. Ce rééquilibrage, nous l'avons déjà fait. Nous allons continuer de le mettre en place.

Deuxième mot important, c'est la mobilité. On ne va pas rouvrir tout ce dossier de mobilité. Je vous ai déjà dit qu'il me semblait que, dès la prochaine mandature, nous devons remettre tout à plat dans ce domaine. On a trois grands défis, on l'a tous compris. Comment faire pour éviter d'avoir des entrées de voitures, je ne dirais pas intolérables, mais quand même importantes sur notre territoire. Donc, c'est le RER métropolitain qui répond. Moi, je crois que ce mot est un beau mot parce que le *R* veut dire régional, donc c'est la Région et le Département par définition. Métropolitain, il faut quand même ne pas oublier que nous mettons la moitié du financement de notre poche. Donc si on enlève « métropolitain », on va disparaître. Aussi, je ne suis pas très favorable à tout ce qui est proposé. Et puis on a baptisé ce système, maintenant, on ne va pas le débaptiser au bout de 3 mois, cela ne me paraît pas très, très cohérent. Enfin, je ferme la parenthèse.

Autre grand défi, accompagner toutes nos décisions et les OIM en particulier, la troisième que l'on mettra en place. On doit les accompagner le plus en amont possible pour prévoir l'avenir dans ce domaine.

Et troisième grand défi, mailler notre territoire de manière circulaire. Ce seront les maillons des uns et des autres qui seront mis en place, et c'est aussi, bien sûr, notre voie de ceinture qui n'attend qu'à être largement régénérée.

Enfin, pour répondre à Pierre HURMIC, on s'est dit deux mots de manière très amicale, à l'entrée de ce Conseil. Je crois vraiment que l'on ne répond pas là à une attente si on ne va pas jusqu'au bout. Ce n'est pas sérieux de dire, par dogmatisme pur : « On ne fera pas de maillons parce que l'on va faire une offre, et on va créer la demande ». Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, la demande, elle est là. Elle est là de manière cruciale. C'est factuel. Cela, tout le monde le sait, 10 000 camions sont en transit ici. Ce n'est pas une réponse à une demande que l'on inventerait. Donc, je pense que là-dessus, on aura du mal à se convaincre mutuellement, mais on essaiera quand même.

Alors, abstentions ? Votes contre ?

**M. Arnaud DELLU** : Mon collègue Gérard DUBOS dont j'ai la procuration souhaite s'abstenir.

**M. le Président Patrick BOBET** : Il s'abstient, très bien. OK, c'est bien pris en compte. Vote contre Monsieur JAY. Votes pour ? L'ensemble du Conseil à l'exception donc de Gérard DUBOS et François JAY. Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur DUBOS;**

**Contre : Monsieur JAY ;**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
TOURNEPICHE**

Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Dossier de Monsieur Jean TOUZEAU, dossier 44 : Plan d'actions Longue vie à Bordeaux Métropole.

**Monsieur TOUZEAU**

**(n°44) Plan d'actions Longue vie à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**M. Jean TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, j'ai trop souvent appelé ce sujet du vieillissement ou plutôt de la longévité, je ne peux que me réjouir qu'un plan esquisse des actions métropolitaines, et se situe ainsi concrètement dans la mouvance « Ville amie des aînés ».

Cette dimension métropolitaine a un sens. La transition démographique comme la transition écologique ne connaît pas de frontières, y compris les frontières des communes. À son inverse, cependant, elle s'articule autour de la proximité, et il est toujours souhaitable de partir de la dimension du quartier, puis de la commune, puis de la Métropole, ce que nous faisons aujourd'hui. Celle-ci doit être conçue comme de multiples villages qui se définissent et si l'on peut dire, que l'on parcourt volontiers à pied. Avouons que ce rapport est bien souvent insuffisamment concret, mais il lance un programme, et nous devons tous contribuer à le nourrir davantage.

Je me permettrai, parce que je travaille beaucoup sur ce sujet, quelques remarques générales. Il ne faut pas oublier, mais le rapport ne l'oublie pas, que le tiers gagnant du vieillissement est d'ordre à la fois politique pour nos institutions et psychique pour chaque personne âgée. Il se résume par trois lettres faciles à retenir, SVP. Le S pour socialisation et solidarité, le V pour valorisation de l'action des âgés que l'on oublie trop souvent, et P pour participation. Les âgés ont besoin de retrouver une identité forte et un rôle que l'on puisse mettre en valeur. Cette dimension politique, il faut la faciliter. Lors des réunions ou des Conseils de canton, il faut retrouver, et j'insiste beaucoup là-dessus, car autrement nous ne gagnerons pas l'enjeu de la transition démographique, des solidarités de quartier inter et intra-générationnelles avec des conseils de quartier spéciaux où s'identifient ceux qui veulent

aider dans leur rue, dans un immeuble, ceux qui visitent les plus âgés et qui les transporteront en cas de nécessité. Il faut concrétiser ce réseau de quartiers d'entraide locale. Nous l'avons fait en 2013 quand nous avons lancé Monalisa, mais il faut aller plus loin, car Monalisa n'est qu'une visite des personnes âgées, et il faut maintenant penser à une interaction.

Je voudrais insister sur un point qui paraît être un détail, mais qui est important. Aujourd'hui, la grande majorité de ce que l'on appelle les âgés n'est ni fragile ni dépendante. Ce ne sont que 15 % d'entre eux environ, un million sur plus de 15 millions qui le sont. Ils ne doivent pas être confondus. Ainsi, une carte senior ne sert à rien quand elle est obtenue à 60 voire même à 65 ans, et je dis en taquinerie, mais tout à fait gentiment que quand Alain JUPPÉ m'a envoyé la mienne, je n'ai pas crié de joie de bénéficier de 10 % de remise dans un magasin d'équipements prothétiques. Et donc, aujourd'hui, les seniors, jusqu'à un âge nettement plus avancé, ne se considèrent pas comme des personnes fragiles, mais comme des citoyens à part entière qui veulent agir.

Je pense par contre, et ce pourrait être un enjeu métropolitain, et Monsieur DUPRAT va me voir un petit peu venir, je pense...

**M. Christophe DUPRAT** : Cela fait longtemps que je vous vois venir !

**Mme Michèle DELAUNAY** : Oui, oui, et vous avez raison parce que je peux faire beaucoup pour aider vos seniors. Une carte *silver* est, par contre, nécessaire pour les grands âgés. C'est vrai que l'âge est difficile à déterminer parce qu'il dépend en particulier du fait qu'un individu est seul ou qu'il est en couple ou en famille. Mais cet âge pourrait être 75 ou 80 ans, ou 80 ans avec un bonus pour ceux qui sont seuls. Ceux-ci, ces grands âgés, expérimentent lourdement les difficultés de la vie massifiée de la Métropole. C'est pour eux que je demande régulièrement, cher Monsieur DUPRAT, la gratuité des transports publics, car ils sortent peu ou pas. Ce n'est pas un enjeu financier considérable, car si vous allez dans les tramways, vous voyez relativement peu de personnes de 80 ans, et je pense que ce serait un geste significatif que d'autres villes pourraient prendre en exemple. C'est pour eux, pour ces grands âgés que je demande donc cette gratuité, que je propose des Pass taxis pour des déplacements difficiles, par exemple, le droit à un Pass taxi mensuel. Je vous donne simplement quelques exemples concrets, nous pourrions tenir toute la matinée, je ne veux pas le faire pour ne pas vous lasser. Mais je demande pour ces grands âgés, là, par exemple, une demi-journée par semaine où l'eau des piscines soit chauffée à 3 degrés supplémentaires, et où les cours de gym ou les animations de gym aquatique pourraient être gratuites pour eux. Ce petit point des 3 degrés changerait complètement l'appréhension des piscines, et permettrait à volonté, aux âgés d'avoir une activité physique importante.

Bien d'autres propositions, je vais en donner deux. Mobiliser les bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux ont aujourd'hui un budget contraint, nous le savons, mais ils sont en capacité dans leurs immeubles de créer, par exemple, des lieux de réunion communs, et bien d'autres propositions. Et vous savez qu'en 2013 - vous ne le savez pas, mais c'est un point important - nous avons créé un prix qui est toujours pérenne qui est le prix de l'innovation en faveur de la longévité pour tout le parc HLM (Habitation à Loyer Modéré).

Je donne aussi quelques exemples. Par exemple, la *silver economy*, vous en parlez, et vous avez raison parce qu'il est essentiel que la *silver economy* ne soit pas réservée à des seniors riches qui équipent leur maison. Et je propose, et je serais très enthousiaste si cette idée cheminait, que chaque commune mutualise ses forces pour qu'un bouquet de services de base pour les grands âgés qui vont du chemin lumineux, etc., des choses simples, soit

proposé à un faible coût aux grands âgés qui en ont besoin. C'est possible pour un prix de location de peut-être 15 euros ou 10 euros, on peut apporter de la *silver economy* dans les foyers modestes, comme on dit maintenant, et faire que cette *silver economy* ne soit pas une discrimination sociale de plus, car vous savez, le premier facteur du bon vieillissement, c'est cruel à dire, ce sont les revenus. Donc, vous me trouverez toujours pour éventuellement contribuer à ce projet. Je félicite Jean TOUZEAU de l'avoir conduit, et je pense qu'il faut nourrir cela de dispositions très pratiques, très concrètes que les gens comprennent et qui pourront être utiles dans tous les programmes municipaux.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci, Madame la Ministre, je serais tenté de dire parce que l'on sent bien que vous avez travaillé ces dossiers bien évidemment. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Bien évidemment, je partage beaucoup de propos qu'a tenus Michèle DELAUNAY qui connaît effectivement très bien le sujet, et donc je partage aussi l'enthousiasme et l'ambition de vouloir œuvrer plus dans ce domaine.

Je voudrais aussi saluer la qualité et la richesse de la démarche qui a été entreprise dans le cadre de ce travail et qui a été menée autour de la problématique du vieillissement de façon participative, collaborative avec tous les acteurs qui sont concernés par le sujet puisque ce travail a été réalisé aussi en contact direct avec les intéressés, ce qui est une première, en fait, pour la Métropole, et c'est essentiel.

Le vieillissement de la population, cela a été dit, effectivement, constitue une des tendances démographiques lourdes de notre agglomération dans les années à venir, et il nous faudra aussi nous y atteler pour assurer les meilleures conditions de vie possible à nos aînés en sachant que lorsque nous défendons et construisons un territoire bienveillant, c'est pour les personnes âgées, mais c'est aussi pour tous.

Les plus de 75 ans représentent aujourd'hui déjà un peu plus de 60 000 personnes dans notre agglomération, et on attend une augmentation de plus de 39 % des plus de 65 ans à l'horizon 2030, voire même plus de 49 % pour ce qui est de la tranche de 75-85 ans. Nous voyons bien là l'absolue nécessité de prendre en compte cette population.

Le plan d'action qui nous est proposé est riche de nombreuses propositions, et pour ne pas alourdir le débat, je ne reprendrai que trois d'entre elles, trois thématiques.

Tout d'abord, nous tenons à souligner le fait qu'il y a tout un travail de formation à mener afin que cette entrée « aînés », « âgés », « seniors », transpire dans l'ensemble de nos politiques métropolitaines. Trop souvent encore aujourd'hui, par méconnaissance des problématiques spécifiques rencontrées par les personnes âgées, ces dernières sont oubliées dans nos projets d'aménagement urbain et de voirie, par exemple. Monsieur TOUZEAU évoquait la nécessité de nommer un coordonnateur. Nous irons plus loin, un référent par secteur d'activités de la Métropole me paraît essentiel pour pouvoir garantir ce travail en transversalité. Je vous rappelle aussi que la Métropole a adhéré au réseau francophone « Ville, amie des aînés » comme certaines communes d'ailleurs, Bordeaux, Mérignac, Pessac je crois, et que cette adhésion nous engage à travailler cette question-là de façon transversale en y joignant et y associant tous les élus que ce soit sur nos communes ou la Métropole qui œuvrent dans des domaines de compétences différents.

Un deuxième point, c'est l'enjeu de la fracture numérique et plus globalement celui de l'isolement parce qu'à l'heure où notre société est plongée dans une course en avant en termes de développement technologique, force est de constater que tous les jours le public

des aînés s'en trouve particulièrement marginalisé. Garantir l'accès aux services via de l'intermédiation qui peut être associative revêt une importance capitale pour ne pas laisser ces personnes au bord du chemin. La précarité numérique est un enjeu fort pour ces publics comme pour les publics démunis. La garantie des services publics de proximité peut être un levier essentiel pour contribuer aussi à cette médiation. De même travailler sur des projets intergénérationnels comme le projet béglais des cantines intergénérationnelles constitue un axe pertinent pour réduire l'isolement, favoriser le partage, et rompre avec les catégories d'âge.

Enfin, dernier point, la question de l'adaptation de nos politiques d'habitat et de logement aux besoins spécifiques de ces publics me paraît être un volet très important sur lequel nous pouvons directement agir dans le cadre de nos compétences métropolitaines. À travers notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous pouvons ainsi travailler à la production de dispositifs innovants permettant à une personne âgée de demeurer à son domicile tout en faisant évoluer son logement devenu trop grand. Ou à l'inverse, permettre à une famille aidante de pouvoir accueillir au sein de son domicile son aîné, son ascendant. Par ailleurs, les démarches innovantes d'habitat inclusif, tel que le béguinage, l'habitat participatif dont il est question dans ce rapport constituent une offre alternative intéressante dans le cadre d'un habitat choisi par les personnes vieillissantes, et nous partageons pleinement la volonté affichée dans ce plan d'actions de soutenir toutes ces démarches. Nous devons effectivement, collectivement, travailler à la production d'une offre de logement adaptée permettant de répondre aux besoins et aux attentes de cette population particulièrement les personnes âgées les plus fragiles de par leur handicap ou leur perte d'autonomie ou leurs capacités financières très modestes. Ne pas laisser cette question aux seuls opérateurs privés qui sont très nombreux sur le marché.

Pour conclure, nous saluons une fois encore la démarche amorcée, le travail réalisé qui nous placent sur le chemin d'une Métropole bienveillante envers ses aînés, et donc, comme je le disais en introduction, bienveillante pour tous.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, pour répondre à Madame DELAUNAY, et puis, ensuite, un mot sur le sujet. Je vais venir au prochain Conseil de Métropole très inquiet parce qu'au dernier conseil, c'est Madame AJON qui nous réclamait la gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Aujourd'hui, c'est Madame DELAUNAY qui nous la réclame pour les plus de 75 ans, je me demande ce qui va nous arriver au prochain Conseil ? C'est-à-dire que finalement plus personne ne va payer à force de demander, alors que je rappelle juste au passage que c'est 82 millions d'euros qui rentrent dans les caisses, et quand je vous entends tous, mes chers collègues, vous avez tous des idées géniales à plusieurs dizaines de millions d'euros à dépenser pour améliorer les mobilités. Vous voyez que l'on ne va pas pouvoir se priver de ces fameux 82 millions.

Soit dit en passant, elle dit une chose intéressante, Madame DELAUNAY, c'est que les plus de 75 ans, nous devons les traiter différemment, et dans la prochaine Délégation de Service Public, je pense qu'il y a une problématique autour de ces plus de 75 ans, sur du transport plus spécifique, plus à la demande, qui doit être envisagée et regardée. La future DSP (Délégation de Service Public) commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on aura d'ici là l'occasion de regarder cela avec précision ;

Alors pour faire le lien avec le sujet d'aujourd'hui, j'ai envie de vous dire, comme toujours, ici dans cette Métropole, tout ce qui touche à l'humain, c'est quand même la commune qui le fait le mieux. C'est quand même la proximité qui doit être là. Les seniors ou les personnes âgées ou les aînés, suivant comment on les entend, comment on les appelle, dans les communes,

cela fait plus de 100 ans ou 150 ans que l'on s'en préoccupe. C'est notre quotidien puisque dans la plupart de nos communes, ce chiffre augmente d'année en année, et on les traite avec tous les égards. On dit maintenant avec bienveillance qui est un mot à la mode, mais il faut dire que l'on s'en occupe beaucoup. Et c'est une préoccupation pour nous. Qu'au travers des spécificités de Bordeaux Métropole, transport, logement, on puisse les regarder de plus près. Bien sûr. Que l'on partage entre nous nos bonnes pratiques. Bien sûr. Ce qui se passe de bien à Artigues peut s'appliquer à Floirac ou inversement au Taillan ou ailleurs. Je pense que ce qui se fait de bien, il faut le partager entre nous. Mais n'oublions jamais que la proximité et la relation la plus particulière avec nos seniors, c'est dans la commune qu'elles se feront. Et puis, là aussi, faisons *light* en termes de services supplémentaires parce que qui dit "services supplémentaires" dit "coûts de fonctionnement supplémentaires", et comme mes chers collègues, je reviens à vos idées d'avoir des transports supplémentaires de mobilité, il nous faudra aussi de l'argent. Donc, faisons attention de ne pas multiplier les services dans cette Métropole. Restons sur nos compétences régaliennes. Nous avons assez à dépenser, je le crois, mais surtout je vous fais confiance.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Jean-Jacques PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur le Président, juste un témoignage. Je préside la Commission urbanisme, comme vous le savez, et ce rapport a vraiment interrogé l'ensemble des Vice-Présidents et l'ensemble de nos politiques, car il interroge la mobilité, il interroge l'urbanisme, il interroge le social comme vient de le dire notre collègue DUPRAT. Donc, moi, j'ai bon espoir que ces problématique-là soient totalement intégrées à l'avenir dans ces politiques de mobilité et d'urbanisme, notamment au regard du vieillissement de la population.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Oui. Alors, je partage la réaction un peu vive, mais juste de Monsieur DUPRAT. Oui, la commune, elle est au cœur des besoins sociaux. Elle est au cœur de la démocratie. Mais également la Métropole se trouve confrontée à l'allongement de la vie, et elle doit, elle aussi, réfléchir et agir à partir de ses propres compétences.

Je reviendrai sur deux ou trois points, les chiffres. Vous avez peut-être lu et vu en préparant ce dossier que, selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des sciences économiques), l'espérance de vie est en 2018 de 79,4 pour les hommes, et de 85,3 pour les femmes, soit une augmentation de 6 ans d'allongement de la vie depuis 1950. C'est une révolution démographique, un progrès formidable qui doit cesser d'être considéré comme un coût ou une charge à réduire, mais bien comme une des responsabilités à prendre pour les uns et pour les autres.

Je voulais revenir sur cette idée. Si l'individu a l'âge de ses artères, la personnalité a l'âge de son emploi du temps, et cet âge, par essence est un rapport social. Donc, comment allons-nous effectivement nous positionner ? Le vieillissement est une période naturelle de la vie. Je le dis tout simplement parce que certains pensent que c'est un risque. Non. C'est une étape naturelle qui n'induit pas une nécessaire perte d'autonomie, mais des besoins spécifiques lesquels doivent être inscrits dans les fondements de notre société. Institutions publiques, entreprises, associations, usagers interviennent sur ce champ.

Le logement est un élément majeur du bien vieillir. Coût, conception, taille, localisation, sont tout autant d'éléments qui participent au bien-être ou au mal-être. L'habitat adaptable, si possible avec des services est une des pistes à envisager. 22 % de la population est mal à l'aise avec internet dont 62 % de personnes âgées. On voit comment cela complique pour accéder aux soins, toucher ses allocations, la retraite, communiquer tout simplement. Donc, des services d'assistance de proximité, d'accès au numérique, adaptés et gratuits avec un contact humain s'imposent. Les personnes âgées veulent rester chez elle, l'autonomie dans notre société est une valeur cardinale. Ces aspirations doivent orienter les politiques publiques, être la clé de voûte. Aide et soin à domicile, prise en compte de la perte d'autonomie avec des personnels formés et qualifiés comme l'a évoqué Madame CASSOU-SCHOTTE.

La *silver economy*, alors, celle-ci, cette économie est un marché, une source de développement, d'investissement, comme le souligne, vous l'avez peut-être vu, le dossier du Mag de SUD-OUEST la semaine dernière. Quand on lit l'article, je reprends quelques citations : « La *silver economy*, c'est un business parfois juteux. » « Le groupe Age Economy... » toujours dans ce dossier, « ... estime à 460 milliards cette économie en Europe en 2017 » Donc, pour certains, c'est effectivement un business. On ne s'inscrit pas dans cette réalité. Je pense, par exemple, à l'accès aux EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui, selon le statut juridique de ceux-ci, s'élève en moyenne à 2 046 euros par mois dans les établissements publics ou associatifs, et 2 620 en moyenne et plus pour le secteur commercial. Je vais prendre un exemple. À Mérignac, 1 000 personnes de 60 à 75 ans et plus n'ont que 1 176 euros pour vivre par mois. Comment peuvent-elles accéder à ces EHPAD ? Et comme l'a dit Madame DELAUNAY, c'est une cruelle réalité.

Pour la dignité des personnes âgées, le respect des soignants, des aides à domicile, le secteur public, l'État, les collectivités locales, les associations et les usagers, doivent se retrouver et travailler ensemble pour le bien vieillir. Il convient de dégager, oui, des moyens humains, mais également des moyens financiers importants pour y répondre tant au niveau de l'État, je pense à la sécurité sociale, que des collectivités territoriales.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Nicolas BRUGÈRE.

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Bravo pour ce rapport de grande qualité. Nous devons considérer le vieillissement comme un parcours de vie. C'est un parcours qui n'est pas linéaire et qui correspond à différentes périodes. Il y a une période de grande autonomie, une période de robustesse, et puis une période où on devient fragile, et une période où on peut venir dépendant. Quand on devient dépendant, il faut tenir compte de la capacité qu'il reste aux personnes. C'est cela qu'il faut avoir comme axe de priorité vis-à-vis des personnes vieillissantes. Et donc, la prévention doit être au cœur de nos politiques, et cette prévention, elle doit commencer quand ? Au moment de la retraite ? Non. Je crois même bien en avant, et il faut accompagner l'ensemble des citoyens pour leur dire qu'un jour le vieillissement sera là, et les parcours de vie sont à envisager dès maintenant.

À quel moment passons-nous au seuil d'accès à la vieillesse ? À quel moment devient-on vieux ? Au moment sans doute où on quitte la vie active. Quand on ne peut plus faire ses courses, ou quand on ne peut plus faire de vélo, ou quand on ne peut plus conduire sa voiture, ou prendre les transports en commun. Cela a déjà été dit, mais ce sont des critères qu'il faut vraiment avoir en tête. Quand on interroge les personnes, « Depuis quand est-ce que vous êtes devenu âgé ? » elles disent : « Il y a deux ans. » C'est assez étonnant, mais c'est ce qui se passe.

Et notre politique des seniors au niveau de la Métropole doit être construite ainsi en tenant compte des personnes, et en fonction de leurs besoins. Il faut donc trouver des réseaux de ressources que la Métropole coordonne en lien avec les villes, cela a été dit, mais nos CCAS (Centre communal d'action sociale), et nos villes sont les acteurs de proximité, et c'est là que se développe la politique autour des personnes âgées. L'exemple de Bordeaux à partir du PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie), c'est une expérimentation qui nous a permis d'avoir une plateforme autonomie senior, un numéro de téléphone unique, un accès unique. Vous faites le 0 800 625 885 que vous soyez senior en difficultés, famille de seniors, voisins et vous alertez le service en charge des seniors. 1 200 évaluations sont faites, c'est, je crois dans cette dynamique qu'il faut être.

Je voudrais alerter l'ensemble des élus sur le fait que sont mises en place aujourd'hui des plateformes territoriales d'appui, les PTA pilotées par l'ARS (Agence régionale de Santé), mais avec une dynamique qui est en train de casser ce qui existe. Sylvie CASSOU-SCHOTTE ne dira pas le contraire. Donc, il faut que nous soyons très alertés sur ce sujet. Mérignac, Bordeaux, Lormont, Cenon le savent. Il y a quelque chose qui existe, qui est efficace, pour l'instant, et qui risque d'être cassé par ce qui se construit parce que l'on veut nous construire un système moins pragmatique que ce qui est aujourd'hui existant.

Il faut donc que les seniors passent d'un statut de consommateurs à un statut de consommateurs et c'est ce que notre politique autour des seniors à la Métropole doit pousser. Le senior doit être contributeur.

Aujourd'hui aussi, on constate qu'il y a des acteurs qui se regardent en chiens de faïence, les professionnels du soin qui regardent les professionnels du social ou du sociétal, les structures de bénévoles... L'objectif c'est de coordonner l'ensemble de ces acteurs autour des politiques à mener.

Une grande action à mener aussi, c'est de lutter contre l'isolement. C'est un facteur majeur pour les personnes. L'isolement parfois est choisi, mais souvent, il est subi. Et nos politiques doivent amener à une possibilité de repérage de cet isolement et d'accompagnement quand on a repéré les personnes isolées, et donc nécessité de ce réseau de coordination autour des personnes.

Nous sommes rentrés dans le réseau « Ville, amie des aînés ». Cela veut dire que nous devons travailler autour de l'habitat, autour de l'urbanisme. L'habitat doit être évolutif. Nous devons travailler autour de la culture. La culture, c'est un des piliers de la vie, et la Métropole est un acteur de l'aménagement. De nombreuses personnes ne sortent plus de chez elles. Elles prenaient le bus. Elles prenaient le tram, et elles ne sortent plus de chez elles parce qu'elles ont peur. Elles ont peur sur les trottoirs. Elles ont peur des poussettes. Elles ont peur des vélos. Et nous devons, comme acteurs d'aménagement, faire attention que notre Métropole soit bien adaptée pour toutes les personnes, y compris les seniors, et qu'elles puissent continuer à sortir de chez elles.

Je vais insister sur la nécessité des mobilités de proximité. Nous devons réfléchir au fait que les seniors ne sortent plus de chez eux. Si vous marchez à un kilomètre à l'heure, vous pouvez très difficilement aller chez votre épicier, votre boulanger ou votre coiffeur qui habite à un kilomètre de chez vous. Une heure pour vous déplacer à un kilomètre à l'heure, ce n'est pas possible. Nous devons inventer un système de mobilité et de proximité, et c'est bien dans la politique de la Métropole de le faire. Voilà. C'est compliqué. Cela peut coûter cher, mais malgré tout, on a l'exemple de Ke'op. Ke'op, c'est trop cher aujourd'hui, mais il faut inventer quelque chose autour de Ke'op, des taxis, des tickets pour les taxis, de Tuk-tuk électriques chauffés pour l'hiver et découverts l'été.

On a des choses nombreuses à inventer, et nous devons développer aussi le concept de solidarité et de proximité. Elles sont nécessaires autour de nos seniors. Donc, nous devons, au bout de compte, changer nos regards, réfléchir à la politique des seniors autour de cette transition qui est une vraie révolution démographique au même titre qu'un an de gagné tous les quatre ans, c'est quand même quelque chose d'assez extraordinaire depuis 50 ans. Comme la transition écologique, comme la transition informatique, c'est une réalité d'aujourd'hui à prendre en compte pour demain. Nous devons changer nos regards, réfléchir à nos politiques en changeant nos regards autour des seniors, non pas en fonction des pertes, mais en fonction des dépendances et de ce qu'il reste à chacun comme capacité. Le vieillissement, effectivement, est une richesse pour la personne, et aussi pour la société.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Anne-Marie LEMAIRE.

**Mme Anne-Marie LEMAIRE** : Oui, merci Monsieur le Président, et chers collègues, merci à la présentation de Monsieur TOUZEAU et aux services, Madame DESCAZEUX.

Lors du colloque du 12 octobre 2016, lorsque le sujet du vieillissement de la population a longuement été débattu, malgré les engagements et pistes évoqués ce jour-là, rien ne laissait supposer que nous serions aujourd'hui en train de franchir un pas décisif dans la reconnaissance au sein de cette assemblée d'actions à mener envers une catégorie de population.

Aujourd'hui, ce plan d'actions est le résultat de la prise de conscience acquise ce jour-là de la nécessité d'anticiper les besoins liés à cette longévité. Mais pour le réaliser, il convenait de dépasser le cadre habituel de réflexion de nos politiques sectorielles en s'appuyant largement sur les connaissances et compétences des communes qui œuvrent au quotidien pour les personnes âgées afin de décloisonner les regards, avoir de nouvelles approches des différents sujets, les confronter aux dires des personnes âgées, à leur mode de vie et besoins au gré de leur avancée en âge.

J'appelle de mes vœux la poursuite de cette dynamique qui ne peut qu'être bénéfique à chacun d'entre nous, quelle que soit notre position, notre rôle au sein de la Métropole. En premier lieu, les habitants âgés. À cet égard, je retiendrai comme l'a dit Monsieur TOUZEAU les propositions du plan d'actions, celles de créer un Conseil des sages métropolitain afin de bénéficier de l'expérience et de l'expertise des premiers concernés d'entre eux allant ainsi au-delà du cadre habituel de participation des habitants aux projets métropolitains.

Ensuite, les professionnels exerçant les différents métiers concernés par le sujet dont je retiendrai la nécessité de monter en compétence ensemble afin de bien appréhender le sujet dans toutes ses dimensions, qu'ils soient personnels métropolitains, communaux ou partenaires et maîtres d'œuvre de projets métropolitains.

À ce sujet, je citerai les efforts accomplis par un des bailleurs sociaux - Logévie, pour ne pas le nommer- qui, en interrogeant et s'appuyant sur les dires et les retours de ces habitants vieillissants, mais également en s'entourant d'experts, en expérimentant, peut proposer aujourd'hui des logements évolutifs bien adaptés aux besoins de ses locataires et un accompagnement social. Je cite Logévie, c'est le seul à être spécialisé strictement dans le logement des personnes âgées, et très innovant à cet égard, mais il y a aussi d'autres bailleurs qui travaillent également et évoluent sur le sujet.

Personne ne conteste le professionnalisme des acteurs de chacun des domaines concernés : habitat, mobilité, aménagement de l'espace public, mais prendre en compte les besoins de personnes fragilisées par l'avancée en âge nécessite de connaître leurs fragilités et d'en comprendre les effets afin d'infléchir les modes de faire habituels pour mieux répondre aux besoins et attentes prenant notamment compte le bon sens usager.

Cela renvoie à la question à se poser dès lors que l'on intervient, notamment en matière d'espaces publics : en quoi ce que je fais bénéficie également aux personnes âgées, à ma mère, à ma grand-mère, demain à moi ? En quoi ce que je fais ne contrevient pas à l'usage d'une personne âgée, aux habitudes, aux besoins de mon père, de mon grand-père, demain à moi ? Cette montée en compétence est donc un des sujets du plan d'action concernant la nécessaire sensibilisation des différents acteurs aux effets du vieillissement de la population afin de regarder et aménager les villes autrement, d'une manière bienveillante appliquée au territoire.

Je terminerai avec le rôle et l'implication des élus, car c'est de notre volonté qu'est né ce plan d'action. Cette dynamique a été engagée suite à la journée de mobilisation de fin 2016 voulue par notre Président. Elle s'est concrétisée par notre adhésion au réseau francophone « Villes et communautés, amies des aînés ». Adhérer à ce réseau signifie entrer dans une démarche participative avec la volonté de faire évoluer les choses. Son intérêt consiste à bâtir une culture commune, car il s'agit là d'un sujet complexe. Partager les craintes, les présupposés, ce qui se vit au quotidien par les âgés, les aidants familiaux et professionnels, tenir compte de l'entremêlement des sujets, accepter le regard de l'autre, dépasser le seul traitement social du vieillissement par une prise en compte globale au sein de la société et de son cadre, la ville. C'est sur notre portage et implication poursuivis et renouvelés dans le cadre de la prochaine mandature que repose la réussite au-delà de ce plan d'action, de la mutation vers une ville bienveillante aux aînés et par là même bienveillante à tous.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci bien. Anne-Lise JACQUET.

**Mme Anne-Lise JACQUET** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Il ne faut quand même pas oublier que le vieillissement, c'est une compétence du Département avec nos CCAS (Centres communaux d'action sociale). Des actions sont portées. Pourquoi ne pas faire une Semaine bleue métropolitaine puisque nous avons tous la Semaine bleue, en agissant dans le cœur de la Semaine bleue ? Et puis, nous avons des financeurs qui nous soutiennent dans nos actions vis-à-vis des personnes âgées. Donc, chaque CCAS de la Métropole a les moyens d'agir sur la proximité au niveau du bien vieillir des personnes âgées. Attention aux usines à gaz, et puis attention à la Métropole. La Métropole, pour l'instant, n'a pas réussi son rôle de proximité. C'est toujours les Maires, toujours les communes et les CCAS qui seront proches des personnes âgées, toujours proches des personnes en difficulté, et en grande fragilité en partenariat avec les MDSI (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion), en partenariat avec les différents organismes qui sont actifs et acteurs auprès de nous. Donc, moi, je remercie les financeurs, je remercie le Département pour son aide et ses actions, mais attention, et je m'abstiendrai sur ce dossier parce que je ne le comprends pas. Merci. Et je soutiens fortement ce qu'a dit, bien entendu, le Vice-Président Christophe DUPRAT.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien. Madame DELAUNAY, vous avez demandé à nouveau la parole ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Oui, très brièvement, pour dire que l'obligation de la dimension vieillissement dans les plans d'urbanisme est obligatoire. Elle est contenue dans la loi.

Deuxième élément que je veux confirmer, vis-à-vis de Christophe DUPRAT en particulier et de quelques autres, j'ai bien évidemment dit que la dimension de base du vieillissement, de la longue vie, c'est le quartier, et donc, les communes. Et je prends la même définition que Nicolas BRUGÈRE, la dimension amicale pour les âgés, c'est celle que l'on peut parcourir à pied. C'est tout à fait juste, et nous devons, et je ré-insiste dessus, remettre en place ces solidarités de quartier ou de village. Il faut considérer chaque quartier comme un village, et donc agir comme tel. Ce qui vient d'être fait, c'est-à-dire un plan directeur en quelque sorte, est tout à fait positif et peut être à l'origine d'initiatives dans chacune de nos communes.

Je veux ré-insister sur la dimension mutualisation. Je ne voudrais pas que la *silver economy* que j'ai lancée, en laquelle je crois, soit un outil de discrimination sociale. Sachons la mettre, et c'est possible, c'est le cas en Creuse avec Autonom'Lab, à la disposition de ceux qui ont de faibles moyens. Enfin, Monsieur DUPRAT, je veux vous dire qu'il y a une chose que vous n'avez pas du tout ou entendue ou comprise, et le deuxième point, je ne veux pas le croire. Quand je vous parle du transport et du besoin de sortir des grands âgés qui ont maintenant 80 ans, et qui ne sont pas dans le tram, ils ne vont pas vous faire perdre de l'argent parce qu'ils ne peuvent pas y entrer sans accompagnement, sans facilité particulière. Ils n'y sont pas, vous ne perdrez pas d'argent, n'ayez pas peur. Si vous parvenez avec un Pass qui leur donne non seulement la gratuité, mais des droits particuliers comme il y avait autrefois, de conserver des places assises pour eux, de les protéger, eh bien, ils y reviendront. Et vous me répondez par des transports handicapés ! Mais ce n'est pas ce que veulent les vieux dont nous ferons tous partie, et le jour où nous dirons tous « nous », eh bien, nous aurons changé de regard, et nous serons véritablement des citoyens. Mais si nous avons besoin d'un taxi, je parle des revenus modestes, nous voulons un Pass taxi, nous ne voulons pas un transport spécifique. Nous ne voulons pas être considérés comme des personnes vulnérables, comme des personnes fragiles, comme des personnes qui ont besoin d'une aide physique. Nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière, et auxquels notre commune, notre quartier, notre Métropole donne des facilités. Des citoyens à part entière, et non pas marqués d'une étiquette. C'est déjà trop le cas, l'étiquette de l'âge avec le « dédagisme » et « l'âgisme » qui est aujourd'hui malheureusement répandu, et je voudrais que nous prenions conscience de cette volonté de participation à part entière de l'ensemble des âgés.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur le Vice-Président, peut-être une petite synthèse de tout ceci, merci.

**M. Jean TOUZEAU** : Je ne répondrai pas, bien sûr, à toutes les questions, je ne reprendrai pas toutes les contributions qui ont pu être mises en avant. Simplement, je voudrais le souligner, je partage totalement ce qui a été dit par ceux et celles qui se sont impliqués sur cette proposition qui sera surtout utile pour le mandat à venir. C'est quand même une démarche assez innovante puisque je crois que c'est la première fois que, prenant une catégorie d'âge, en transversalité, on balaie les compétences métropolitaines en respectant la chaîne des compétences, il ne s'agit pas du Département, des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ils ont été partie prenante de la réflexion. Et l'appel, c'est de dire : « Compte tenu des perspectives dans la décennie qui vient, est-ce que dans le cadre du champ de compétences, les services métropolitains et les élus qui porteront les politiques doivent se saisir de cette question du vieillissement pour faire en sorte qu'un certain nombre d'orientations puissent être accentuées ? ». Que des propositions puissent être portées pour faire en sorte qu'avec tout ce que vous avez signalé, le caractère vertueux de l'autonomie, quelquefois des dispositions qui ne coûtent pas très cher dans les aménagements urbains, dans l'aménagement du logement... la personne âgée reste le plus longtemps possible à son

domicile. Et il n'y a pas que la question de la qualité du logement, il y a les services qui peuvent sécuriser, améliorer le fonctionnement de la personne à l'intérieur du logement. Mais avec des solutions qui sont dans les compétences métropolitaines. La mobilité, comment on fait pour se déplacer ? Et donc, c'est cette démarche-là.

Deux hypothèses. Ou ce document servira à caler une armoire, et chacun continuera à fonctionner comme précédemment, ou par l'organisation, par la gouvernance, par la transversalité, les services et les élus de demain pourront s'en saisir. Quand on regarde un certain nombre de perspectives quantitatives et qualitatives la question du vieillissement est différente au niveau des communes entre des villes qui ont, par exemple, un habitat en lotissement, un habitat collectif etc. Les démarches doivent être portées en prenant en compte ces éléments. Donc, c'est un document de propositions. Respectons les compétences communales. N'entrons pas dans le champ des compétences départementales ou de l'ARS. Toutes les fiches concernent ce que nous faisons ici, et ce que nous pouvons faire pour améliorer ainsi le bien vivre à l'intérieur de la Métropole.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président. Vous êtes plus expert que moi encore pour parler de cette question qui me semble extrêmement importante.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je vais faire une synthèse, à mon tour, mais très rapide peut-être pour essayer de convaincre Anne-Lise JACQUET de voter la délibération. Pourquoi est-ce que cela a du sens pour la Métropole ? Bien sûr, il n'est pas question de prendre la compétence. L'État a tout son rôle à jouer, en termes de revenus, c'est évident. Le Département, c'est sa responsabilité, sa compétence, bien sûr et les communes plus que toutes sont sollicitées et sont évidemment en pleine compétence et doivent répondre à toutes les questions.

Et à ce sujet, pour répondre à Madame DELAUNAY, quand au Bouscat, depuis presque près de 30 ans, on augmente la température de l'eau de la piscine pour faire les séances de bébés nageurs le matin, on invite bien sûr les seniors l'après-midi à profiter de ces 3 degrés de plus. Tous les clubs seniors sont invités. Donc, je crois que c'est à chaque commune de se déterminer, mais, bien sûr, qu'il y a des solutions territoriales toutes simples. C'est pour illustrer la compétence de la commune et ce qu'elle peut faire de manière très, très efficace.

Je crois que nous, on a à s'inscrire dans une espèce de complémentarité en termes de mobilité, en termes d'accueil bien sûr, en termes d'aménagements. Donc, je crois vraiment Anne-Lise JACQUET, à qui je m'adresse plus directement, que l'on a tout intérêt à voter cette délibération. On est en pleine compétence complémentaire. On ne prend pas la place des autres, mais cela me paraît quand même important de s'inscrire dans cette délibération-là.

Et, puis, peut-être, nous rendre attentifs au fait que nous vieillissons tous. La population vieillit. Aujourd'hui, quand on parle de seniors, attention on est conscient qu'il y a deux ruptures dans la vie. La première rupture, c'est l'âge de la retraite. C'est une petite mort sociale. Tout le monde le dit, et cela fait partie des choses qu'il faut avoir en tête, et donc avec des demandes particulières, ce n'est pas le grand âge. Ce n'est pas 85 ans où là il y a la deuxième rupture que l'on connaît qui voit poindre la dépendance, c'est peut-être de celle-ci qu'il faut s'occuper le plus. Mais la première rupture, malgré tout, au niveau social, nous devons aussi en tenir compte.

Anne-Lise JACQUET est convaincue ? Presque. D'accord, alors, c'est parfait. Abstentions ? Il n'y en a plus. Votes contre ? Il n'y en a pas. Votes pour ? Unanime. Merci, mes chers collègues.

### Unanimité

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous passons à la délibération n° 3 présentée par Nicolas FLORIAN : Première édition du Forum Innov Invest – Subvention de Bordeaux Métropole.

#### **Monsieur FLORIAN**

**(n°3) Première édition du Forum INNOVINVEST - Subvention de Bordeaux Métropole 2019 - Décision – Autorisation**

**M. Nicolas FLORIAN** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Qui a demandé la parole ? Monsieur ROSSIGNOL PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur une subvention en faveur d'un forum organisé par le cluster INNOVIN. En tant que collectivité publique, nous avons le pouvoir et le devoir d'orienter nos financements et de soutenir des pratiques vertueuses. Or, dans cette délibération, rien n'est mentionné concernant la sortie nécessaire des pesticides. Pourtant, pouvons-nous faire fi des développements récents contre les pesticides ? Notre Département, la Gironde est dans le top 5 des départements français consommateurs de glyphosate alors qu'en mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer a répondu et conclu au caractère cancérigène probable du glyphosate.

Par ailleurs, une étude de l'Atmo Nouvelle Aquitaine (Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air) a été publiée en septembre 2018, a mesuré la concentration de pesticide dans l'air sur plusieurs sites dont un à Bordeaux. Cette étude a révélé la présence de plus de 25 molécules différentes dont plusieurs aujourd'hui interdites du fait de leur dangerosité avérée. Les Maires de plus d'une centaine de communes se sont engagés à ce sujet et ont pris un arrêté réglementant l'usage des pesticides en France, dont deux au sein de notre Métropole, la Ville de Parempuyre et votre serviteur, et bientôt d'autres, une troisième commune devrait le faire prochainement.

Rappelons qu'en France, les ventes de vin biologique vont pratiquement doubler d'ici 2022 selon de nombreuses études qui suivent l'évolution des marchés des vins et spiritueux. Donc, c'est une opportunité économique forte pour notre territoire d'affirmer la nécessité de réorienter nos pratiques vitivinicoles. Dans ce contexte, il nous semble primordial de soutenir de façon conséquente le bio et la sortie des pesticides en accord avec le schéma directeur et le règlement d'intervention sur l'agriculture de proximité d'ailleurs, sur notre territoire, afin de préserver notre environnement et la santé de nos concitoyens, mais aussi de soutenir cette nouvelle forme d'agriculture locale et les emplois qui vont avec. C'est bien le sens de l'innovation. En effet, nous sommes tous, j'imagine, de grands lecteurs de Jacques ELLUL qui nous dit que la technique n'est pas neutre, et donc nous n'avons pas à donner de chèque en

blanc à l'innovation technologique. Nous avons un programme politique, un projet politique, une ambition métropolitaine à porter, et cela passe aussi par l'accompagnement du monde économique. Donc, c'est pour cela que nous allons nous abstenir.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Ce forum qu'il nous est proposé de subventionner semble intéressant pour le monde viticole, notamment sur les solutions innovantes permettant la réduction des pesticides et une viticulture durable. Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur la nocivité des pesticides qui ne cesse d'inquiéter les populations. Pour autant, le législateur tant au niveau européen que national semble frileux pour agir et impulser un autre modèle agricole indispensable pour envisager une agriculture et une viticulture sans pesticides. Aussi, des Maires ou le Président d'un Conseil général que je connais bien, pour répondre à cette inquiétude légitime des populations ont pris des arrêtés aujourd'hui contestés sur leur légalité. Pourtant, c'est bien l'État qui, aujourd'hui, n'assume pas ses responsabilités en termes de santé publique.

Cependant, nous sommes tous d'accord ici pour dire que ce changement de modèle agricole voulu par l'opinion, je le répète, de façon de plus en plus forte et exigeante, ne peut pas se faire sans accompagnement financier, ni formation. Ce Forum ici propose donc de poser une petite rustine pour faire de l'affichage, et surtout laisser la responsabilité à des investisseurs privés pour venir financer des solutions innovantes afin de réduire l'usage des pesticides. Si le dispositif VitiREV proposé par la Région peut être une bonne idée volontariste, il est urgent de prendre cette problématique au plus haut niveau et que nos Députés européens comme nationaux légifèrent pour que paysans, consommateurs, riverains, et citoyens construisent l'agriculture de demain avec des productions locales, saines, et socialement à la portée de tous.

Je veux insister sur les trois piliers de cette démarche qui doit être, encore une fois locale, de santé, et socialement à la portée de tous. Je ne voudrais pas vivre une moitié de population qui pourrait y avoir droit, et une autre moitié qui voudrait bien, mais qui ne peut point. Et, hier soir, le hasard a fait que je suis tombé sur une émission à la télévision sur ces questions remarquablement bien faites sur la chaîne publique, et qui nous alertait sur le risque d'explosion sociale entre les agriculteurs et les habitants proches des terrains travaillés par ces agriculteurs. On arrive à des situations qui font peur. Et je dis encore une fois, l'autre peur que j'ai parce que c'est facile à vérifier, encore une fois, vous allez faire vos courses, et vous allez vous apercevoir que suivant les produits que vous achetez, vous pouvez ou vous ne pouvez pas. Donc, vous les reposez, et vous prenez d'autres produits qui, hélas, ne seront peut-être pas de la même qualité. C'est vraiment une question d'urgence, mais qui implique des aides financières pour retrouver de l'égalité.

Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : On est assez d'accord.

Madame la Maire de Parempuyre, Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, pour compléter un petit peu ce qui a été dit, et dire que je suis en complet accord avec ce qu'a dit Clément ROSSIGNOL PUECH et une grande partie de ce qu'a dit Max GUICHARD, nous avons un vrai problème de santé publique. Et c'est pour cela que j'avais demandé plusieurs

fois, notamment à Anne WALRYCK et au Maire de Pessac d'inscrire dans le Plan santé de la Métropole la sortie de tous ces produits phytopharmaceutiques. C'est pour expliquer pourquoi j'ai pris cet arrêté, alors que l'on dit que ce n'était pas de la compétence des Maires. Le Conseil d'État a pointé du doigt la carence de l'État justement, de trois Ministères de la santé, de l'agriculture et du développement durable, oui, ce n'est pas le moindre, disant que l'État avait six mois pour protéger les populations sensibles. Il faut savoir que les riverains sont des populations sensibles au même titre que les enfants dans les écoles, etc.

Par contre, ce que je voudrais dire c'est qu'il faut faire très attention. Il y a des décennies que nous disons – je m'implique dedans - aux agriculteurs : « Prenez ces produits, ils sont bons pour tout le monde. Ils sont bons pour votre production, etc., etc. » Et aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens de faire autrement.

Dans la délibération qui nous intéresse, on parle de viticulture, mais je pense qu'il faut parler d'agriculture au sens très large parce que cela ne touche pas que la viticulture. Les agriculteurs sont en difficulté. Ils ont beaucoup de difficultés pour joindre les deux bouts. C'est très compliqué, ils ne perçoivent pas forcément à temps les aides de l'État, notamment pour ceux qui sont en conversion bio, et il faut savoir qu'ils nous font vivre, ils nous nourrissent, et nous avons besoin d'eux, et eux sont fiers et heureux de nous nourrir et de pouvoir vivre de leur travail. Donc, quand on a dit cela, la question suivante et Max GUICHARD le disait un petit peu : « Comment faisons-nous pour les aider ? » C'est pour cela aussi que dans mes demandes, je demande au Ministre et au Président de la République qui sont en train de voter le budget de l'État de mettre des financements pour accompagner cette agriculture vers du bio, leur laisser le temps plutôt que de mettre de l'argent, puisque l'on sait que les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), le glyphosate, etc., nous en consommons tous si nous ne mangeons pas bio, et encore nous ne sommes même pas sûrs dans le bio qu'il n'y en ait pas puisque nous les respirons, enfin, voilà. Et plutôt que d'aller soigner des maladies graves ou des dégénérescences par rapport à la vieillesse, etc., mais qui sont liées à ces produits, aller vers l'innovation, soutenir l'innovation, soutenir les agriculteurs, les aider puisqu'il faut à peu près trois ans pour passer en bio, les aider à changer leurs matériels pour que les pulvérisations soient sur les produits et non pas s'en aillent partout chez les riverains, et que pendant ce laps de temps, il y ait effectivement des zones tampon pour que tout le monde puisse, en bonne intelligence, vivre. Je crois que l'on ne peut pas y aller du jour au lendemain, mais ce dont je suis sûre et convaincue, c'est qu'il faut absolument y aller, et faire en sorte aussi, Max GUICHARD le disait, Clément ROSSIGNOL PUECH également, que nous consommions bio, consommions local, que nous aidions notre productivité locale, nos producteurs locaux, et surtout que nous les respections.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Bordeaux Métropole coopérative répond en partie à cette question, bien sûr. Anne WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais juste, en écho aux propos qui ont été tenus, rappeler que nous ne faisons pas rien en la matière. Je vous rappelle que l'on a voté une délibération qui est passée à la trappe, elle avait été malheureusement regroupée, sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens assortie d'un plan d'action, assortie d'un engagement, d'une évaluation et d'un compte-rendu sur les engagements que nous avons pris dans tous les domaines possibles chaque année.

Et la deuxième chose, je vous rappelle que dans cette délibération, mais Nicolas FLORIAN va sans doute le rappeler mieux que moi bien entendu, il est justement question aussi d'être bien en lien avec une sélection de projets dans le cadre du projet et des fonds VitiREV, c'est-à-dire l'appel à manifestation d'intérêt sur lequel à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine le projet consistant justement à passer à une viticulture plus vertueuse, plus écologique a bien été

retenu. Donc, c'est bien aussi le sens de cette délibération dans le soutien qui est proposé par Bordeaux Métropole.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Nicolas FLORIAN veut-il faire la synthèse, merci.

**M. Nicolas FLORIAN** : Non, enfin je ne veux pas justement m'écarter du sujet, et revenir au sujet qui nous préoccupe même si les autres nous préoccupent aussi, mais cette subvention, c'est quoi ? C'est favoriser l'innovation et favoriser l'adaptation. Et justement c'est de faire, quand on nous demande d'aider et promouvoir des acteurs économiques qui peuvent faire bouger les lignes, on est en plein dedans, c'est des startups qui, justement, travaillent sur le changement, et sur des nouvelles techniques. Donc, c'est l'occasion d'accompagner ce mouvement où effectivement, comme a pu le dire Monsieur ROSSIGNOL PUECH ou d'autres, il faut aller vers le bio, et zéro pesticide. On le fait dans nos communes sur nos espaces verts, sur les trottoirs. On n'utilise plus tous ces produits. Donc, après, il y a aussi l'enjeu agricole, savoir quelles sont les substitutions possibles. Donc, ce Forum participe justement de ces innovations à venir pour avoir une vraie transition sur quelque chose de plus bio.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. J'ai compris que le groupe Vert s'abstient, c'est bien cela ? Abstention. Merci. Votes contre ? Il n'y en a pas. Votes pour ? Le reste du Conseil. Merci mes chers collègues.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

Monsieur le Secrétaire, nous avançons.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, avec votre permission et celle des autres rapporteurs, je vais proposer que Madame TERRAZA qui a des impératifs horaires puisse présenter son dossier maintenant, à savoir le dossier 42 : Prêt de vélo métropolitain – Amendement et nouveaux contrats.

#### **Madame TERRAZA**

**(n°42) Prêt de vélo métropolitain - Amendement et nouveaux contrats - Décision – Autorisation**

**Mme Brigitte TERRAZA** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je crois que c'est Monsieur JAY qui avait demandé le dégroupement.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, ce plan comprend bien quatre objectifs :

- donner envie de faire du vélo,
- initier à la pratique du vélo,
- permettre de circuler en sécurité,
- donner à tous un accès au vélo.

Vous nous dites que ce plan est un succès puisque la part du vélo dans les déplacements augmente. Permettez-moi de vous dire que, si effectivement les chiffres sont exacts, ils ne montrent que ce qu'ils indiquent, c'est-à-dire que la part du vélo a augmenté. Cela ne signifie pas, d'une part que le plan y soit pour quelque chose parce qu'il s'agit peut-être d'un mouvement général. D'autre part, cela ne signifie pas que l'usage en tant que moyen de déplacement ait augmenté, il s'agit peut-être d'une augmentation de la pratique sportive ou de détente du vélo.

Enfin, les autres modes de déplacement ont pu baisser. C'est ce que je constate dans Bordeaux concernant les voitures, l'utilisation des voitures a nettement baissé. Pour avoir des certitudes dans ces domaines, il faudrait comparer avec une ville qui n'a pas eu de plan vélo. Le prêt de vélo est la réponse au 4<sup>e</sup> objectif : donner à tous un accès à un vélo. Je constate que nous avons tous accès à un vélo. Il y en a partout et de toute sorte, offerts à la vente ou à la location par des professionnels, d'occasion chez Emmaüs ou aux puces, dans les supermarchés. Et, en plus, maintenant, nous avons des opérateurs privés qui organisent la location. Ils sont quatre au total dont le dernier vient juste de commencer. Ils annoncent des chiffres de nombre d'utilisateurs qui pulvérisent les chiffres de ce rapport. J'ai l'impression que nous arrivons un peu après la bataille avec des armes dépassées et des méthodes un peu archaïques. J'ai l'impression que l'on gaspille un peu l'argent public. Les prêts ne sont pas gratuits. Vous indiquez que les prêts sont gratuits, non, ils sont financés par la Métropole, donc par les contribuables. Donc, cela coûte, si j'ai bien compris, 225 000 euros par an d'investissement sans compter le fonctionnement. Donc, ce n'est absolument pas gratuit.

Je vous propose une autre approche. D'abord, arrêtez de vouloir changer les comportements de la population, et faites exactement l'inverse, c'est-à-dire cherchez à répondre aux besoins.

Pour résumer, je vous propose de respecter la liberté des Bordelais. Ensuite, de laisser aux entreprises privées leur domaine d'activité et ne pas les concurrencer de façon déloyale, je pense à tous les marchands de vélos et opérateurs dans ce domaine.

Enfin, je vous propose de nous concentrer sur la sécurité des infrastructures, et il y a du travail. J'ai fait une petite vidéo comme cycliste qui illustre l'état des rues et le danger que constitue le manque d'entretien pour les cyclistes. Je m'abstiens sur cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Brigitte TERRAZA va sûrement vous répondre.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Rien ne m'étonne dans cette intervention de Monsieur JAY, sauf le fait qu'il ait fait du vélo. Donc, je ne vais pas répondre plus avant. Je persiste à dire que le prêt de vélo gratuit, notamment de 9 mois pour des étudiants, pour des demandeurs d'emploi, pour des gens qui n'ont pas les moyens de louer des vélos, etc. c'est un acte fort du Plan vélo, et qu'il faut continuer en ce sens, bien sûr.

**M. le Président Patrick BOBET** : Je partage totalement ce qu'a dit Brigitte TERRAZA à l'instant. On a voté ce Plan vélo, d'une part, on est tous d'accord là-dessus. Non, Monsieur JAY, je ne peux pas vous laisser dire que c'est une atteinte à la liberté et qu'il faut arrêter. Si on laissait tous les administrés faire tout ce qu'ils veulent faire, ce serait une cacophonie pas possible. Ce serait une anarchie indescriptible, et c'est notre rôle, c'est notre mission, c'est notre devoir de leur démontrer que la liberté n'est pas utilisable à outrance. Et je crois que dans ce domaine, il faut vraiment que l'on se mette d'accord. Si on laisse les gens libres de faire ce qu'ils veulent, ils auront toujours des voitures de plus en plus. On sait très bien que l'on est arrivé au bout du chemin dans ce domaine. Donc, pour la liberté, je la défends autant que vous, mais parfois, il faut aussi expliquer à nos administrés que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres aussi. Dans ce domaine, il faut que l'on partage et l'espace et le temps, et même la politesse. Voilà, merci. Pas d'abstentions ? Vote contre de Monsieur JAY, et vote pour de l'ensemble du conseil. Merci mes chers collègues.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Oui, dossier n° 4, présenté par Emmanuel SALLABERRY : Villenave d'Ornon – SA d'HLM (Habitation à Loyer Modéré) Immobilière Atlantic Aménagement.

**Monsieur SALLABERRY**

**(n°4) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA d'un logement collectif locatif, 67, chemin Gaston - Emprunts d'un montant total de 116 725 euros, de type PLS, auprès de la Banque Postale - Garantie - Décision – Autorisation**

**M. Emmanuel SALLABERRY** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. C'est un joli chiffre effectivement. Monsieur JAY avait demandé le dégroupement. Je pense que c'est plutôt pour notre garantie effectivement, notre caution d'emprunt.

**M. François JAY** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, ces nouvelles garanties s'ajoutent à celles que nous avons déjà données et nous atteignons presque 3,3 milliards d'euros, c'est-à-dire deux ans de budget de la Métropole. La durée des prêts est d'ailleurs supérieure à 40 ans, ce qui signifie qu'en votant aujourd'hui, nous nous engageons à garantir des dettes à la place de nos petits-enfants. L'État vient d'intégrer la dette de la SNCF dans la dette publique. C'est logique puisque l'État garantit cette dette.

Pour nous, c'est exactement la même chose, les garanties octroyées s'ajoutent à notre dette directe, mais je renouvelle mes appels à la prudence, les indicateurs économiques mondiaux alertent sur un risque sérieux de récession, et une crise de la dette est possible. Il est difficile de prévoir comment une catastrophe financière peut survenir. Notre système n'est pas économiquement soutenable. Il est clair que nous logeons dans les HLM (Habitation à Loyer Modéré) à prix administrés, c'est-à-dire à des prix qui ne reflètent pas les coûts de revient de plus en plus de nos concitoyens. Les sociétés HLM ne paient pas les droits de mutation, ni l'impôt foncier. Elles ont des prêts à taux préférentiels, n'ont pas de frais d'hypothèque, une

TVA réduite et des subventions de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), etc. Ces sociétés ont des charges qui génèrent peu de recettes fiscales. Il est clair qu'augmenter la part d'habitat HLM diminue les recettes fiscales des collectivités locales.

D'autre part, la gestion publique de l'immobilier n'est pas des plus performantes. On voit ce qu'il se passe dans ce que l'on appelle les zones de non-droit qui sont aussi des zones sans loyer, sans paiement de charges, sans paiement des fluides, etc. Une faillite de société HLM est un scénario plausible. Encore une fois, nous devrions être prudents dans ce domaine d'autant plus que cette politique de type socialiste n'atteint pas ses objectifs. Le Président de la République l'a reconnu lui-même en constatant qu'avec 40 % de tout le parc HLM européen, notre pays n'est pas bien classé concernant les conditions de logements.

À mon avis, nous avons besoin d'un changement total des politiques du logement. Il faut diminuer la fiscalité sur les propriétaires, et rééquilibrer les droits vis-à-vis des locataires. Ces deux mesures augmenteraient très vite l'offre de logements, et provoqueraient une baisse des prix. Il nous faut plus de liberté et de bon sens. Je m'abstiendrai.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. C'est votre droit, bien évidemment. Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, déjà une réponse à Monsieur JAY. On a bien compris qu'à titre personnel, il pratiquait une autre politique du logement, et qu'il était contre le logement social, mais on ne va pas mélanger le privé et le public.

Non, durant ce Conseil, il y a peu de délibérations sur le logement. Donc, je prends ce prétexte. J'aimerais bien avoir un point précis sur les squats et les expulsions. Cela nous a beaucoup occupés. Au mois de juillet, on avait eu une longue discussion. Durant tout l'été, il y a eu des expulsions. Les municipalités notamment la municipalité de Bordeaux avait pris des engagements sur l'accueil de jour. Nous sommes en train de rentrer dans l'automne. J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de discuter avec nos médiateurs qui travaillent notamment sur le Lac. On a une situation absolument indigne. J'ai bien vu les prises de position des uns et des autres, de la Préfète, et j'aimerais bien un petit point sur cette question ô combien sensible, et je ne voudrais pas qu'on l'oublie parce qu'elle est moins sous les feux médiatiques.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci pour la question. Je pense que le Maire de Bordeaux va vous répondre pour ce qui concerne Bordeaux.

Plus globalement, je suis allé rendre visite, je ne sais pas si le terme est tout à fait approprié, mais en tout cas, rencontrer trois squats importants de Bordeaux. J'ai constaté qu'il y avait des situations assez inacceptables sur le plan humain. Je partage avec vous, c'est bien évident... Une partie va d'ailleurs repartir, je pense notamment à un squat de Roumains qui vont repartir après la vendange, c'est ce qu'ils nous disent. Est-ce que ce sera vrai ? C'est peut-être une autre histoire. Un autre m'a semblé beaucoup plus pérenne, et là, nous avons mis l'eau, on a bien fait, mais cela ne suffit pas. Je rencontre Madame la Préfète dans huit jours, nous allons ré-aborder ce dossier-là avec elle parce que l'on n'est pas tout à fait d'accord, vous le savez, sur cette prise de position de sa part. Et moi, je suis quand même un peu en deçà de cela. Voilà pour ce que je sais aujourd'hui. Mais je pense que peut-être Nicolas FLORIAN peut vous répondre sur l'aspect bordelais, sur les prises de position et des propositions qui sont faites vis-à-vis de personnes en difficulté, migrants en particulier. Merci.

**M. Nicolas FLORIAN** : Moi, je ne voudrais pas trop en parler maintenant. Effectivement, moi aussi j'ai vu Madame la Préfète. On est convenu d'avoir une communication commune dans les jours qui viennent. Il y a deux sujets : le squat de Brazza et celui du Lac. S'agissant du squat Brazza, on aura des solutions, mais il y a aujourd'hui une enquête sur ce secteur. Et sur le Lac, on aura aussi des solutions, mais, voilà, je préfère attendre quelques jours avant de pouvoir m'exprimer là-dessus parce que l'on fera une communication commune avec les services de l'État.

**M. le Président Patrick BOBET** : D'accord. Vous aurez plus de précisions dans quelques jours. Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur JAY;**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Monsieur le Secrétaire, nous avançons.

**M. Jacques MANGON** : Oui, dossier n° 14 présenté par Christophe DUPRAT : Stratégie métropolitaine pour les mobilités – Soutien de Bordeaux Métropole à l'extension de zones réglementées de stationnement sur voirie.

**Monsieur DUPRAT**

**(n°14) Stratégie métropolitaine pour les mobilités - Mise en œuvre - Soutien de Bordeaux Métropole à l'extension de zones réglementées de stationnement sur voirie - poursuite du dispositif- Approbation**

**M. Christophe DUPRAT** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Effectivement, Monsieur JAY, vous avez demandé à dégrouper cette délibération.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur DUPRAT, je vous vois fort motivé par une idéologie anti-voitures. Je ne pense pas que vous ayez reçu mandat des électeurs pour cela.

Je vois le premier paragraphe du rapport, « Le stationnement est un puissant levier de modification des habitudes de déplacement et de report modal de l'autosolisme vers des usages partagés de l'automobile, des transports en commun ou des modes doux ». Votre objectif est de nous forcer à prendre les transports en commun, partager les voitures ou marcher à pied, ou rouler à vélo. C'est votre objectif. Ce n'est pas finalement de rendre service à la population en répondant à ses besoins, ses attentes ou en cherchant à améliorer le confort et la qualité de vie. Non, votre objectif est un avatar du socialisme, « Tous dans les transports en commun ou à pied ». L'extension du stationnement payant revient à limiter l'usage de l'automobile à une élite et à augmenter la taxation de la population. Cela rappelle

le comportement de l'Ambassadrice des pôles qui milite pour que les ouvriers abandonnent leur voiture et qui elle, prend un avion privé, un jet, pour aller à une réunion d'inauguration en Islande. Votre politique est, à mon avis, insupportable moralement et désastreuse économiquement. Le report modal est surtout un abandon par les plus dynamiques d'entre nous d'une partie de leurs déplacements professionnels. C'est aussi un gâchis d'heures de travail perdues par les automobilistes, il paraît que c'est plus de 200 heures par an. C'est aussi une perte de compétitivité. Ce désastre est dénoncé par la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et par les entreprises. Je voterai contre cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : C'est votre droit, bien sûr. Monsieur DUPRAT va vous répondre.

**M. Christophe DUPRAT** : Je crois que tout simplement Monsieur JAY vit dans un monde qui n'existe plus. Tout simplement. Monsieur JAY, on ne force pas, on incite les gens. Et d'une manière assez pratique, il faudrait être sourd et aveugle à ce que l'on nous dit tous les jours concernant notre planète, concernant le développement durable, pour ne pas prendre notre part dans les changements de comportement que doivent, ce n'est pas que devraient, que doivent adopter nos concitoyens. Alors, effectivement, le stationnement est un des leviers qui marche plutôt bien, je dois dire parce qu'en même temps, on met du transport en commun. Il y a beaucoup de choses qui sont faites ici : le vélo. On ne dit pas que la voiture doit disparaître. On dit simplement que là où elle est indispensable, elle doit fonctionner. Là où on ne peut pas faire autrement, on peut l'utiliser, mais on incite fortement, c'est vrai, les gens à changer d'habitudes. Et c'est vrai aussi que ce dispositif que l'on présente aujourd'hui fonctionne plutôt bien.

Monsieur JAY, il y a deux solutions, soit les gens vont le faire comme on le propose maintenant par incitation, par volontarisme, soit il arrivera un jour où à une date, au 1<sup>er</sup> janvier de telle année, on obligera parce que l'on n'aura pas été capable en amont d'avoir pris les décisions courageuses et nécessaires.

Voilà. C'est tout ce que je voulais rajouter, mais en tout cas, je pense que l'on s'honore à continuer cette politique de changement des modes de comportement.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je partage totalement ce que Monsieur DUPRAT vient de vous dire.

Pour répondre à Pierre HURMIC concernant la congestion, tout à l'heure, dans la proposition que Patrick PUJOL nous a faite hier en Bureau, l'élément n° 1, c'est le stationnement. Effectivement, c'est une politique du stationnement, et je crois que c'est évidemment ce qu'il faut mettre en place en premier lieu. Je vous rassure, cela a bien été pris en compte, c'était même le n° 1 dans les propositions. Je voulais vous le dire.

Nous nous prononçons. Monsieur JAY, vous votez contre ? Contre, c'est bien cela. Pas d'abstentions ? Vote pour de l'ensemble du Conseil, excepté Monsieur JAY. Merci.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

**M. Jacques MANGON** : Dossier 17, présenté par Michel LABARDIN : communes de Bordeaux – Eysines – Le Haillan – Le Taillan Médoc – Mérignac – Saint-Aubin – Saint-Médard – Bus à Haut Niveau de Service – Liaison Bordeaux Gare Saint-Jean – Saint-Aubin-de-Médoc.

**Monsieur LABARDIN**

**(n°17) Communes de Bordeaux - Eysines - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Mérignac - Saint-Aubin de Médoc Saint-Médard en Jalles - Bus à haut niveau de service (BHNS) - Liaison Bordeaux Gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation**

**M. Michel LABARDIN** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Qui avait souhaité la parole ? Voilà, Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je complète mon propos de tout à l'heure sur quel nouvel horizon en termes de mobilité ? Je trouve qu'effectivement, nous sommes dans une situation assez paradoxale, et cette délibération l'illustre parfaitement. Nous avons lancé, il y a quelques années, en 2011, ce que l'on appelle le SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains). A l'été 2013, on avait pris les premières orientations, et je réponds à Max GUICHARD, dans lesquelles il y avait effectivement Cenon Ravezies. Il y a eu une remise à plat en septembre 2014, une adoption 2016. Le temps a passé. Aujourd'hui, un certain nombre de retards ont été pris pour des raisons juridiques, et je pense, mais sans polémique, qu'il faudrait quand même que l'on s'interroge, à un moment, sur notre organisation interne par rapport à ces grands dossiers. Il fut un temps où il y avait une mission tramway, il y avait une inspection générale. On a tout concentré, on a même en commun avec Bordeaux le Directeur Général des Services. C'est très bien, mais n'empêche qu'à un moment, je pense qu'il y a peut-être un petit sujet, mais ce n'est pas le lieu.

Ce que je veux signaler, c'est qu'aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire que le fameux RER métropolitain est extrêmement structurant. Pour moi, dans l'approche que j'ai de la mobilité, dans les années qui viennent, ce RER est structurant et primordial. Quand vous regardez la capacité d'une rame de tramway, sa fréquence et la capacité d'un TER et sa fréquence puisque l'on vise le quart d'heure, on est sur des choses qui sont assez proches, et je trouve qu'effectivement, on est dans cette période un peu paradoxale où on continue les coups partis, pour reprendre l'expression de Michèle DELAUNAY, et on a quelque chose qui émerge avec des ordres de grandeur financiers que vous connaissez bien, 800 à 900 millions d'euros puisqu'hier, nous avons eu en plus une bonne nouvelle avec confirmation de la DUP (Déclaration d'utilité publique) sur le bouchon Sud. On sait bien que si on veut le financer, cela va être à peu près moitié-moitié entre Région, Métropole, défalqué d'une éventuelle participation de l'État. Et je trouve que l'on est dans une situation un peu d'entre-deux. On poursuit des projets que l'on a mis dans les tuyaux il y a quelque temps, sans forcément une articulation avec le fait que l'on va rouvrir une gare qui vous est chère, Sainte-Germaine Le Bouscat, la gare de Caudéran, et tout. Autant le BHNS (Bus à haut niveau de service) me semble structurant et intéressant pour aller jusqu'à Caudéran, autant à partir de Caudéran, moi, je m'interroge sur le fait qu'on le poursuive dans le centre de Bordeaux qui concentre déjà toutes les lignes alors que je pense qu'aujourd'hui, on est sur le temps de la mobilité de périphérie à périphérie. C'est pour cela que, sur cette délibération, je ne voterai bien sûr pas

contre parce qu'il s'agit de préserver les intérêts de la Métropole, mais je m'abstiendrai parce que je nous invite, les uns et les autres, à faire cette petite révolution intellectuelle et culturelle. Si on dit que c'est cela qui est structurant, et je le pense vraiment en termes de capacité, le RER métropolitain avec ses 18 gares, avec le fait que l'on peut traverser la Métropole en une demi-heure contre un peu plus d'une heure pour le tramway, il faut réaligner tout cela, et que les dossiers que l'on avait évoqués avant soient revus à l'aune de cela.

À chaque fois que je parle de mobilité, j'ai toujours le regard assassin de Michel LABARDIN. On a eu l'occasion d'en reparler récemment par rapport à Gradignan, et je ne dis pas qu'il faut tout abandonner, vous connaissez mes réticences, mais je dis que si on considère que cela prime sur tout, il faut que l'on revoie les projets par rapport à l'articulation sur les lignes de tramway actuelles et par rapport à l'articulation sur le RER métropolitain, c'est pour cela que je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je partage en grande partie ce que dit Vincent FELTESSE. Je n'ai pas répondu à Béatrice DE FRANÇOIS tout à l'heure, mais cela allait être une partie de ma réponse. Les études ne sont pas terminées. Je les attends encore. Je ne sais pas pourquoi elles traînent tant. Nous verrons bien.

Je crains ou je pense comme vous voulez, chacun prend cela comme il veut, que les études vont nous dire que le tramway n'est pas très pertinent pour une raison très simple, c'est que le RER métropolitain s'active. On va passer au quart d'heure très bientôt. Quand on arrive de Parempuyre avec une billettique qui sera universelle, TBM et TER - c'est mis en place au mois de décembre, là, c'est prêt – quand on arrivera au quart d'heure pour arriver à Sainte-Germaine, la Médoquine et la Gare de Bordeaux, avec toutes les solutions de ligne D, de ligne B et de ligne A, je ne suis pas sûr que le prolongement du tram soit aussi pertinent que cela. Encore une fois, je ne fais qu'anticiper peut-être des choses qui me contrediront totalement, nous verrons bien, les études nous répondront. Voilà la réponse que je voulais faire tout à l'heure, et j'ai oublié de vous la faire, donc je vous la fais maintenant. Mais, allez-y, vous avez la parole.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Très brièvement Monsieur le Président. Effectivement, le RER métropolitain est un excellent outil pour les déplacements et la mobilité sur la Métropole. Quand on parle plus précisément de Parempuyre, vous me tendez un petit peu la perche, quand on monte dans le RER à Parempuyre, il y a une rupture de charge puisqu'il n'y a que 3 kilomètres pour aller prendre un tram pour aller à Bordeaux. Si on va effectivement à la Gare de Bordeaux, c'est tout à fait pertinent. Si on veut aller à Bordeaux ou ailleurs, ce n'est pas pertinent.

**M. le Président Patrick BOBET** : La ligne D y va direct.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Et je reviens sur ce qu'a dit Max GUICHARD sur le tram qui était prévu, c'était Cenon - Pont Rouge par le Pont Chaban jusqu'à Parempuyre tout simplement.

**M. le Président Patrick BOBET** : Nous verrons les études. Soyons sages, et soyons encore un tout petit peu patients. Michel LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Cette délibération est naturellement, et on le comprend bien, le prétexte à élargir le spectre du discours sur la mobilité.

Je n'ai pas assassiné Vincent FELTESSE même si nous avons des désaccords sur le sujet. Je voudrais simplement rappeler que le schéma directeur des déplacements métropolitains adopté en janvier 2016 fait partie intégrante d'un schéma général des mobilités qui incluait tous ces projets-là, y compris le RER métropolitain qui était en bonne place. Donc, la stratégie des mobilités, ce n'est pas une stratégie d'opposition, ni des territoires, ni des dispositifs de mobilité, c'est une synthèse générale convergente et transversale de différents projets s'appuyant certes sur le SDODM mais pas uniquement, le RER métropolitain en faisait partie, les mobilités douces, le covoiturage, etc., etc. Donc, pour moi, il n'y a pas d'opposition. D'ailleurs, Monsieur FELTESSE rappelait la problématique de la liaison Cenon - Ravezies, mais d'un autre côté, nous avons une problématique de liaison vers le Domaine universitaire, vers les grands projets de Thouars à Talence, de Gradignan centre jusqu'à la limite de la Métropole, et je profite pour redire effectivement qu'au niveau de la mobilité, il faut concevoir les choses au niveau de l'aire métropolitaine, et pas simplement de la Métropole. C'est parce que nous avons fusionné les intérêts des deux territoires Cenon - Ravezies d'un côté, mais également Pellegrin Talence Gradignan de l'autre que nous avons imaginé, je crois à juste titre, de passer par les boulevards, c'est-à-dire d'avoir une circulaire qui permettrait toutes les interconnexions. D'ailleurs, les études avaient montré qu'elle était très productive. Malgré l'insatisfaction au niveau de la rentabilité socioéconomique, je continue à penser que c'était un bon projet. Pour des raisons de non-soutenabilité immédiate ceci a été mis de côté, mais cela ne nous amène pas à oublier l'intérêt des territoires.

Je ne plaiderai pas évidemment pour Gradignan puisque ce n'est pas uniquement la ville, mais aussi le Domaine universitaire et les grands secteurs de Politique de la ville de Talence et de Gradignan pour les deux projets qui sont en concertation aujourd'hui.

Quant à Parempuyre, cela figure également dans le SDODM, il faut poursuivre, le Président vient de le dire, les études jusqu'à obtenir les critères de rentabilité qui permettront, le moment venu, de présenter le projet. Mais ce que j'entends souvent sur les mobilités, c'est que l'on oppose les territoires alors qu'en fait, la mobilité c'est fait pour réunir des territoires. Et je ne peux pas laisser dire à mon niveau, en tous les cas, qu'il n'a rien été fait durant cette mandature. D'abord, beaucoup de projets ont été lancés. Les aléas juridiques et administratifs en ont ralenti la réalisation, pour autant le spectre des solutions qui sont envisagées va dans le bon sens.

D'ailleurs, la question du RER métropolitain, c'est aussi la Gare de Médoquine. Lorsque nous faisons sur le Campus de nouveaux projets d'infrastructures, c'est précisément pour connecter ces projets de desserte plus fine à la réouverture de la gare elle-même sur le tracé du RER.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Jean-François EGRON, vous avez demandé la parole, c'est cela ? D'accord.

**M. Jean-François EGRON** : Oui, je ne pouvais pas ne pas réagir à ce qui vient d'être dit. Je me réjouis d'entendre Michel LABARDIN dire qu'il faut effectivement unir les territoires. Juste rappeler quand même un petit peu l'histoire parce qu'elle est véritable. En janvier 2017, nous validions ensemble le SDODM qui comprenait la liaison Cenon gare. Et, aujourd'hui, moi, je veux rappeler et j'ai eu l'occasion de le faire, que la Métropole, personne d'autre, donc c'est quelque chose qui ne peut pas être contestable, a réalisé une étude de circulation qui entend également les trafics qui proviennent de la rocade : aujourd'hui, plusieurs milliers de véhicules estimés en termes de flux vers le Pont Chaban-Delmas, donc vers la ligne qui était

prévue, le flux de véhicules sortant est de 72 %. Cela veut dire que l'on a plusieurs milliers de véhicules qui vont sur ce secteur-là. Et donc, si cette ligne avait été existante, aujourd'hui, je pense que nous aurions offert une opportunité pour que ces flux nous permettent d'alléger la ligne A qui est saturée dès Cenon le matin. J'ai entendu que vous aviez eu une réunion avec votre prédécesseur, Monsieur le Président, sur le fait que nous réaliserions, puisque les choses sont prêtes sur le Pont Chaban et sur le Boulevard Lucien Faure, une ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Moi, j'appelle de mes vœux le fait que ceci soit accéléré. On a eu l'occasion ce matin d'évoquer à plusieurs reprises les difficultés de circulation et la saturation qui ne comprennent pas encore, mais je sais que Nicolas FLORIAN y est attentif, l'ensemble des habitants qui vont arriver avec le projet de Brazza. Et quand on connaît ce qui se passe sur les quais, et notamment au rond-point la Souricière bien nommé où, aujourd'hui, on arrive à quasiment deux heures de blocage sans l'apport des nouveaux habitants, j'alerte sur la situation qui va être terrible sur ce secteur-là.

Voilà, Monsieur le Président, merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je partage votre alerte et vous le savez. On s'en est entretenu à plusieurs reprises.

Pas d'autres demandes de prise de parole ? Donc, si je résume, c'est abstention de Monsieur FELTESSE. C'est la seule abstention ? OK. Votes contre ? Monsieur JAY vote contre ? Votes pour ? L'ensemble du Conseil excepté Monsieur FELTESSE, abstention et Monsieur JAY, vote contre.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur FELTESSE;**

**Contre : Monsieur JAY**

Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Oui, dossier no 18, présenté par Michel LABARDIN : Gestion et exploitation des parcs de stationnement – Présentation du rapport annuel du délégué – Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière.

**Monsieur LABARDIN**

**(n°18) Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégué Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière - Rapports annuels des délégataires de stationnement et de la régie Parcub Bordeaux Métropole - Année 2018 - Information**

**M. Michel LABARDIN** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci Monsieur le rapporteur. Apparemment, c'est le groupe des Verts et Monsieur JAY qui avaient demandé le dégroupement, Monsieur JOANDET.

**M. Franck JOANDET** : Monsieur le Président, nous voterons cette délibération tout en souhaitant cependant formuler quelques remarques.

Nous déplorons, et nous l'avons déjà dit dans cette enceinte que dans le parc d'habitat social, les places de parking fassent toujours l'objet d'un contrat et d'une tarification séparés, ce qui induit une faible attractivité et contribue au développement d'un stationnement anarchique sur l'espace public. On peut constater, par exemple sur certains quartiers comme le Grand Parc, que les parkings sont souvent peu remplis alors que l'espace public est totalement saturé. Il devient nécessaire plus que jamais de contribuer à faire évoluer cette réglementation.

Concernant la fourrière, même si le service s'est nettement amélioré, ces derniers mois, en tous les cas sur la commune dans laquelle je suis élu à Bègles, nous déplorons encore l'insuffisance du service rendu. Les délais sont parfois très longs pour faire évacuer les véhicules qui surchargent l'espace public.

Enfin, les débats actuels autour des mobilités interrogent évidemment la gestion du stationnement. Nous avons souvent dit ici que sa régulation est centrale pour maîtriser la part des usagers et des modes dans l'espace public, et ainsi orienter les politiques en faveur des modes plus vertueux. C'est pourquoi, une fois encore, nous réitérons notre souhait de voir la Métropole prendre la compétence du stationnement en surface afin d'avoir une vision cohérente et articulée de notre politique mobilité, et pour ouvrir une meilleure lisibilité aux usagers.

Comment pouvons-nous atteindre une cohérence globale si chaque commune impose ses propres règles sur les zones, le tarif, le nombre de macarons ? Comment mener une politique ambitieuse des mobilités à l'échelle métropolitaine sans régulation du stationnement à cette même échelle ? Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je crois que nous allons sortir de la mobilité dès le dossier suivant. Je voudrais vous donner quand même une bonne nouvelle, c'est que notre expérience de RER métropolitain, le car express Créon – Bordeaux a passé la barre de 750 voyageurs vendredi, il y a huit jours. Je vous rappelle que pour la Région, seuls trois TER de toute la région dépassent les 1 000 voyageurs par jour. L'objectif d'être aussi à 1 000 voyageurs jour sur ce car Créon - Bordeaux est en passe d'être gagné. Donc, nous avons bien raison de continuer dans ce sens, c'est évident. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : J'avais prévu d'intervenir plus longuement, mais je vais aller vite. Effectivement, je vais voter contre, toujours pour les mêmes raisons concernant la politique par rapport à la voiture. Vous nous dites que la fréquentation des parcs a baissé. Je considère que c'est une mauvaise nouvelle. Cela signifie, à mon avis, que l'attractivité de Bordeaux a baissé par rapport à notre environnement. Je pense à l'environnement proche et puis aussi un peu plus lointain en Gironde. Et je m'interroge, je suis inquiet sur les conséquences économiques pour le commerce du centre-ville. Voilà. Je voterai contre.

**M. le Président Patrick BOBET** : Je pense qu'elle a baissé parce qu'il y a plus de personnes à bicyclette, de personnes dans nos trams et dans nos bus. Je veux croire que c'est cela, et j'en suis persuadé.

Donc, vote contre de Monsieur JAY. Pas d'abstentions ? Donc, vote très majoritaire du Conseil. Merci.

**Communication effectuée**

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Oui, je vous présente le dossier 28, l'arrêt du projet de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable de Bordeaux.

**Monsieur MANGON**

**(n°28) Arrêt du projet de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable (SPR) de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**M. Jacques MANGON** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Très bien, pour être concrets et pragmatiques, on pourrait peut-être enchaîner sur la 29. Monsieur JAY veut intervenir sur les deux groupées.

**Monsieur MANGON**

**(n°29) 10ème modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole - Modification des limites du Site patrimonial remarquable (SPR) de Bordeaux - Enquête publique unique avec la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) - Autorisation**

**M. Jacques MANGON** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit effectivement d'un gros travail, l'enjeu est important, et il mérite cet investissement. Conserver notre patrimoine tout en maintenant les habitants est un objectif qui mérite que nous y consacrons des moyens publics. C'est un dossier complexe, la matière est complexe, et différents règlements s'ajoutent, et se complètent. Le résultat est un peu, à mon avis, un brouillard réglementaire. Un tissu de règles et de recommandations très complexes. À mon avis, trop. Par principe, je suis pour la liberté, je pense que nous devons d'abord faire confiance au maximum à nos concitoyens. Mais effectivement dans cette matière, j'ai des doutes. J'ai vu trop de destructions à Bordeaux pour ne pas approuver une réglementation. Je vois une issue à cette contradiction ou à cette difficulté, c'est l'arrivée de l'intelligence artificielle, et l'utilisation d'internet pour la consultation en ligne. Je pense qu'il faut assez rapidement un outil en ligne pour tous - architectes, particuliers, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, marchands de matériaux, etc. - permettant de répondre aux questions pour que les règles et recommandations soient facilement accessibles. J'ai constaté que, souvent, elles ne sont pas respectées surtout par ignorance.

En attendant cet avenir où seraient disponibles ces informations de façon aidée par l'intelligence artificielle, je voudrais faire deux types de recommandations. La première concerne ce qui dépend directement de notre collectivité. Je pense aux espaces publics, rues, places, à la collecte des ordures, etc. Je pense que nous pouvons faire des progrès. Je vois partout les mêmes matériaux, la même esthétique. Serait-il possible de varier ? Pourquoi n'avons-nous pas systématiquement recours à des matériaux locaux ? Enfin, pourquoi les sols sont-ils systématiquement imperméabilisés ? Tous les nouveaux travaux, etc., tout ce qui est fait imperméabilise les sols. C'est absurde.

Pour l'éclairage public et le mobilier urbain, mêmes remarques. Cela manque de variété. Quant à la collecte des ordures, les bacs individuels, à mon avis, sont un échec. Pourquoi ne pas revenir aux bacs collectifs enterrés ? Par exemple, comme à Malaga, j'en ai vu à Bègles aussi.

La deuxième recommandation concerne les propriétaires, leurs architectes, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, marchands de matériaux. Il est vraiment préférable de convaincre plutôt que de forcer. Pour cela, il faut une excellente information. Je rejoins le point précédent.

Dans le domaine de l'information, à mon avis, le compte n'y est pas. Il faut avancer et vite. Pour s'en convaincre, il suffit de se promener dans les rues de Bordeaux et de lever la tête sur les immeubles. On est souvent en pleine confusion entre ce qui est autorisé et recommandé ou interdit.

Pour conclure, un exemple. InCité, pourtant censé connaître la question, contraint des propriétaires par obligation de travaux à détruire des coursives extérieures d'immeuble alors que c'est une solution préconisée par le plan de sauvegarde, comme l'indique la page 40 du rapport que nous avons, et que nous votons aujourd'hui. Encore une fois, à mon avis, la méthode n'est pas bonne, il faudrait séparer les fonctions de conseil et d'animation et les fonctions de répression. Encore une fois, les règles devraient être simples et facilement accessibles. Je m'abstiendrai sur ces 2 affaires.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur le rapporteur.

**M. Jacques MANGON** : Quelques mots pour répondre simplement. Je crois que s'il y a un dossier qui ne fait pas débat et qui même, au contraire, fait école en France et en Europe, c'est bien la façon dont depuis 95, et même un peu avant, mais depuis 95 en particulier le patrimoine bordelais a été sauvegardé, mis en valeur et combien ce succès a eu de retentissements sur l'attractivité globale, générale, économique également de Bordeaux et aussi par voie de conséquence pour l'agglomération de manière générale. Je crois que ce succès a été obtenu, et sans doute que les élus bordelais le diraient beaucoup mieux que moi, par l'application avec constance et beaucoup d'intelligence d'un certain nombre de règles qui ont donné cette unité magnifique à une ville elle-même magnifique au départ, mais, enfin, qui a beaucoup progressé grâce à ces règles conduites intelligemment. Je salue en particulier l'action menée par **Elizabeth TOUTON** dans sa délégation à Bordeaux qui nous a amenés à ce résultat remarquable.

Après qu'il y ait des choses ici ou là à retravailler, la question des collectes des ordures ménagères est effectivement un problème constant dans les hypercentres d'agglomération, peut-être, mais globalement, ce PSMV tel qu'il a été pensé dans sa version initiale, et tel qu'il a été intelligemment re-questionné là au cours de cette évolution est un facteur du succès global de la Métropole et de la Ville de Bordeaux en particulier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Quand c'est un Maire non-bordelais qui le dit, c'est encore plus crédible. Merci pour ce joli plaidoyer de défense pour la Ville de Bordeaux.

Abstention de Monsieur JAY, c'est cela ? Pas de votes contre ? Votes pour ? Quasi unanime, merci.

**Affaire 28 : Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Affaire 29 : Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**M. le Président Patrick BOBET : Monsieur le Secrétaire.**

**Monsieur PUJOL**

**(n° 34) Gertrude - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2019 - Exercice 2018 - Information**

**M. Jacques MANGON** : Dossier 34 que devait présenter Monsieur PUJOL, mais qui a dû partir pour des questions d'horaires, il s'agit de GERTRUDE. C'est une information sur le rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article concerné du Code général des collectivités territoriales. Je pense que tout est dit dans la présentation. On peut peut-être tout de suite passer aux questions.

**M. le Président Patrick BOBET** : Tout à fait. C'est Monsieur JAY qui a demandé que ce soit dégroupé.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être rapide si je suis tout seul. GERTRUDE a été créée pour mettre en œuvre une gestion centralisée des feux de signalisation. Aujourd'hui, à mon avis, la technologie a beaucoup évolué, et cette méthode ou cette vision est dépassée. Vous citez dans le rapport ce qu'a fait la Ville de Dijon. Effectivement, l'arrivée de l'intelligence artificielle bouleverse nos sociétés, y compris dans le domaine des transports urbains.

Cette évolution est aussi inéluctable qu'a été la disparition des diligences avec l'arrivée du train, et cela a des conséquences, bien sûr, sur la société GERTRUDE dont c'était la spécialité. Elle peine à trouver de nouveaux clients. Le chiffre d'affaires baisse depuis sept ans. Des actionnaires souhaitent se désengager comme la Caisse d'Épargne ou Expanso Holding, et même la Chambre de Commerce souhaite ne plus envoyer d'administrateur. Mais les résultats de la société sont toujours positifs. C'est peut-être le moment d'envisager une reconversion, et peut-être aussi pour la collectivité de se retirer de l'actionnariat de cette société.

À mon avis, ce n'est pas sain que l'on soit à la fois actionnaire et client de la même société. Je pense que nous devons avoir la liberté de choisir éventuellement des solutions ou des fournisseurs qui seraient mieux-disants ou plus intéressants.

La société GERTRUDE s'est rapprochée de l'école d'ingénieurs MATMECA. Elle s'est aussi rapprochée de l'Université. Effectivement, c'est typiquement un domaine technique, scientifique d'ingénieurs qui relève plus de la startup que de la société à capitaux publics. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions à une reconversion de GERTRUDE et à notre retrait de cette société.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Je répondrai une seule formule, c'est : « Se retirer, non, faire évoluer, oui ». C'est tout. Vous avez la synthèse de ce que je pense. Monsieur TURBY ?

**M. Alain TURBY** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, merci. Monsieur JAY, je vais essayer de vous répondre en vous posant deux questions qui vont peut-être vous permettre d'y réfléchir.

Est-ce que vous avez déjà mis les pieds chez GERTRUDE ? Et est-ce que vous avez déjà mis les pieds à Dijon ? Pour ma part, j'ai fait les deux. Je suis allé voir les deux, et j'ai eu l'occasion de voir comment fonctionnent les deux entités. Il ne faut pas parler de choses quand on ne les maîtrise pas vraiment. Si Dijon arrive à faire ce qu'ils font, c'est parce que, premièrement, ce sont des choses qui ont été faites très récemment. GERTRUDE existe depuis plusieurs dizaines d'années. C'est une société très innovante et qui a vraiment fait les choses très bien dans le début des années 80 qui, aujourd'hui, mérite effectivement de se mettre à jour. Il y a une vraie volonté d'innovation. Vous avez cité notamment le partenariat avec MATMECA qui montre une vraie volonté de s'améliorer en la matière. Il y a un vrai travail à faire, et nous avons besoin d'accompagner cette structure. Il ne faut pas en sortir. Au contraire, il faut l'accompagner. Il faut l'accompagner davantage. Et je crois vraiment que c'est en ayant une vraie stratégie d'innovation et en intégrant la ville intelligente à la dimension nécessaire que veut accomplir GERTRUDE que l'on va atteindre les objectifs voulus notamment en matière de mobilité.

**M. le Président Patrick BOBET** : Nous sommes bien d'accord. À cette époque de l'intelligence artificielle, je crois qu'il faut effectivement accompagner et aider à se développer, c'est sûr. Se retirer ne me paraît pas une bonne solution.

**M. le Président Patrick BOBET** : Pas de votes, c'est une information.

**Communication effectuée**

Monsieur le Secrétaire.

**M. Jacques MANGON** : Dossier 39, présenté par Fabien ROBERT : Opération Campus – Avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, Liaisons douces interquartiers, halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne.

**Monsieur ROBERT**

**(n°39) Opération Campus - Avenants aux conventions de financement Béthanie, François Bordes, Liaisons douces interquartiers, halle des sports, piscine universitaire et pôle de vie Marne - Décision - Autorisation**

**M. Fabien ROBERT** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup de cette synthèse. Monsieur JAY, vous avez demandé la parole.

**M. François JAY** : Oui, très rapidement. Juste pour rappeler qu'il y a des problèmes de sécurité, là-bas sur le Campus, et aussi des problèmes de stationnement. Les étudiants viennent de plus en plus en voiture et, à mon avis, il faudrait essayer de régler ces problèmes.

Et aussi une autre remarque qui est une remarque générale. Notre université est distancée par les universités anglo-saxonnes qui, la plupart du temps, sont des universités privées indépendantes, etc., qui maîtrisent leurs investissements, leurs recrutements, leurs choix, leurs enseignants. À mon avis, le financement public et le contrôle public de nos universités sont trop complexes et trop lourds, et nous risquons finalement d'être vraiment profondément déclassés par rapport à des universités plus indépendantes.

**M. le Président Patrick BOBET** : Bien. C'est votre avis. On peut ne pas le partager, on a le droit. Monsieur GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Oui, merci Monsieur le Président. Il y a deux sujets qui ont été évoqués.

Effectivement, Monsieur JAY, la question du stationnement, de la circulation et des transports ne fait pas l'objet de ces conventions. Cela a été évoqué par contre précédemment dans le cadre de l'OIM. En revanche, je vous informe qu'un schéma de transport tous modes est en cours de réalisation sur le Campus. Donc, l'objectif c'est de s'appuyer notamment sur la future enquête mobilité déplacement. Vous avez vu que l'on a un groupement de commandes avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour commander avec précision une enquête sur les déplacements des personnes qui vivent et qui se rendent sur Bordeaux Métropole. On s'appuie aujourd'hui sur des chiffres qui sont un petit peu obsolètes. Donc, l'objectif c'est que l'on ait vraiment plus finement l'origine et le parcours des personnes qui viennent sur le Campus avant de s'engager dans un schéma qui va effectivement prendre en compte tous les modes de déplacement et qui va veiller aussi notamment à mieux réorganiser le stationnement sur le Campus qui, aujourd'hui, est totalement anarchique, et avec la problématique que l'on est sur des voies de domanialité, d'abord de l'État, et, ensuite, maintenant du Campus puisque l'Université est désormais propriétaire de son foncier. Donc, il y a aussi ces questions-là, et c'est l'objet d'un certain nombre de réflexions dans le cadre de l'OIM, mais aussi dans le cadre du PPA.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Fabien ROBERT pour répondre.

**M. Fabien ROBERT** : Oui, je répondrai sur deux sujets.

D'abord, concernant la sécurité où, effectivement, un certain nombre de violences et d'agression ont amené à la fois l'Université et la Métropole à déclencher des actions, notamment la sécurisation d'un chemin au niveau de la traversée au Doyen Brus, plus d'éclairages publics, et d'autres actions encore qui seront menées en lien étroit avec l'Université. Donc, c'est évidemment pour nous un sujet important.

Et concernant les universités, même si nous n'avons pas en compétence directe l'enseignement supérieur, nous sommes ici dans une politique de soutien à l'enseignement supérieur, notamment sur le plan immobilier. Je crois qu'au contraire plus les universités sont autonomes, plus elles ont des chances d'exister dans le paysage que vous avez présenté.

**M. le Président Patrick BOBET** : C'est évident. C'est démontré perpétuellement.

Donc, Monsieur JAY, abstention ? Votes contre ? Personne. Votes pour ? L'ensemble du Conseil. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

Nous sommes à notre avant-dernier dossier, mais pas le plus petit tout de même.

**M. Jacques MANGON** : Dossier 40 présenté par Agnès VERSEPUY : Stade Matmut Atlantique – Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société Stade Bordeaux Atlantique.

**Madame VERSEPUY**

**(n°40) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société Stade Bordeaux Atlantique - Information**

**Mme Agnès VERSEPUY** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci beaucoup. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport annuel 2018 confirme un résultat net de SBA déficitaire de 3 millions d'euros en 2018, et qui est de 13,6 millions d'euros depuis le début du contrat, déficit qui dépasse largement les prévisions. Mais la nouveauté de cette année n'est pas là, la nouveauté c'est que SBA (Stade Bordeaux Atlantique) qui annonçait jusqu'à présent pouvoir inverser la tendance annonce désormais qu'il s'agit d'un déficit structurel lié au contrat. Contrat qui, selon eux, leur est beaucoup trop défavorable. Cela m'amène à développer trois points. Le rapport traduit et trahit trois aberrations : un, un paradoxe commercial ; deux, un incivisme climatique ; trois, une impasse contractuelle.

Premier point, le paradoxe commercial. Ce stade est censé être, comme son nom l'indique, un grand équipement public sportif. On constate qu'il a accueilli en 2018 26 matchs de football, et 105 événements d'entreprises. Ce stade que les matchs de foot ne remplissent qu'à 35 % de sa capacité devient, en fait, un petit centre des congrès privé en partie financé par la

collectivité. C'est d'ailleurs ce qu'est venu expliquer avec une dose de cynisme Christophe PIERREL, Président de SBA, aux élus de la commission de contrôle de Bordeaux Métropole le 15 octobre dernier. Je le cite : « Les redevances versées par la collectivité ne couvrent pas les frais réels des matchs du club résident. » Il estime à 27 000 euros par match le coût supporté par SBA pour le club de foot, et le déplore. Ainsi, l'accueil prioritaire des matchs du club de foot pénalise l'action commerciale propre à SBA qui, on le sait, accueille concerts, séminaires d'entreprise et de congrès, etc. Et je cite ce qu'a dit au final Christophe PIERREL, quand je parlais de cynisme, je pense que vous confirmerez ma sensation, « On a presque intérêt à ce que l'équipe ne monte pas trop pour ne pas accueillir la Coupe d'Europe. » Propos *in extenso* qu'il a tenus devant la commission. Alors, on ne peut plus clairement avouer le peu de considération de l'équipe de SBA pour l'équipe des Girondins, et pour ces résultats relégués après l'activité séminaire beaucoup plus lucrative. C'est d'autant plus étonnant que l'on nous avait annoncé que de meilleurs résultats sportifs du Club permettant de mieux remplir le stade pouvaient être une porte de sortie pour améliorer la rentabilité du stade. On perçoit clairement une vision divergente et une opposition frontale d'intérêt entre le gestionnaire du stade, SBA, et notre club de foot. Vision également méprisante pour l'attachement que portent beaucoup de Bordelais à leur club de foot.

Deuxième point, l'incivisme climatique. Je pourrais parler longuement du bilan carbone du stade qui est catastrophique. On constate pour 2018 une hausse des émissions de CO<sub>2</sub> qui passent de 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2017 à 11 000 tonnes en 2018, +19 %. Et elles passent de 12 à 17 kilos de CO<sub>2</sub> émis par spectateur, augmentation de +40 %, le rapport précisant que 75 % des consommations d'énergie du stade sont réalisées curieusement hors jour de match. Alors au moment où nous demandons à nos concitoyens des efforts pour limiter leurs émissions de CO<sub>2</sub>, au moment où nous nous sommes dotés d'un Plan climat faisant de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre une priorité, pouvons-nous accepter de notre partenaire SBA un tel incivisme climatique ? La question vous est un peu posée, Madame WALRYCK.

Troisième et dernier point, c'est l'impasse contractuelle. Il est clair que SBA est dans une impasse et n'a d'autre choix que de s'orienter ou bien vers une recapitalisation chronique ou bien vers une renégociation du contrat avec demande d'augmentation de la participation financière. C'est ce qu'a clairement indiqué Christophe PIERREL, Président de SBA le 15 octobre, marquant sa préférence naturellement pour la deuxième option.

Il nous faut clairement écarter cette deuxième possibilité en exigeant de SBA une recapitalisation, mais tout en gardant présent à l'esprit, j'attire votre attention là-dessus, l'alerte qui nous a été donnée par la Cour des comptes en 2017. Elle pointait en effet déjà, je cite, « des risques d'exploitation réels », précisant que, je cite toujours, « l'activité indispensable au versement des recettes nettes garanties semble problématique ». Elle concluait en disant : « Le risque d'une renégociation profonde du contrat, voire d'une dénonciation ne peut être écarté si les groupes actionnaires devaient recapitaliser d'exercice en exercice ». Et nous les savons aujourd'hui peu enclins à privilégier cette option coûteuse et à mettre tous les ans 3 millions d'euros pour combler un déficit qu'ils considèrent comme structurel.

Alors, je terminerai là-dessus, soyons donc – j'allais dire « Pour une fois » - cohérents, lucides, et courageux. Si nous persistons, j'ai envie de dire les élections passées, à refuser, comme vous allez le faire dans quelques instants, à refuser fermement la renégociation du contrat, si vous privilégiez cette hypothèse, je l'espère, préparons-nous à aborder la dénonciation du contrat. C'est ce que nous dit la Cour des comptes. Dénonciation du contrat par SBA. Nous n'aurons pas le choix. La future assemblée métropolitaine dès lors ne pourra qu'acter le fiasco final du PPP (Partenariat Public Privé) du Grand Stade. Je dois vous avouer que nous faisons partie de ceux qui se préparent à ce dénouement prévisible avec des idées précises, très constructives dont nous débattons ici en 2020 ou en 2021. Merci.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame DELAUNAY, vous vous intéressez au football.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Bien sûr, et surtout aux finances de notre Métropole. Les chiffres extrêmement inquiétants du bilan de Matmut, du Grand Stade, viennent d'être rappelés, et je vais me contenter, le temps avançant, de trois questions.

Première chose : la pérennité de la qualité du service. Le Grand Stade fait état déjà d'un moindre entretien de la pelouse, donc d'une moindre qualité d'accueil des matchs. Qu'en est-il ? Avons-nous une possibilité de pression et de garanties sur la pérennité de cette qualité du service ?

La deuxième question, plus grave encore, c'est l'hypothèse d'une mise en liquidation. Qu'en sera-t-il alors de la dette, et pouvez-vous nous donner la garantie, pouvons-nous l'obtenir, que la dette ne retombera pas sur l'argent public ?

La troisième question, c'est cette éventuelle clause de revoyure. Je dois dire qu'il faudra avoir, en effet, avec les mots de Pierre HURMIC, beaucoup de courage et de volonté pour revoir ces contrats, et savoir nous imposer en face d'une situation aussi difficile.

Bien évidemment, ces trois questions, nous avons du mal à en obtenir la réponse, et surtout l'assurance. Je dois dire qu'une fois encore, cela confirme les inquiétudes que nous avons exprimées continûment au sujet de ce Grand Stade. Et d'autre part, je vais profiter, si on peut le dire ainsi, pour un hommage à Philippe MADRELLE. Il a refusé de participer au financement du Grand Stade parce qu'il ne le sentait pas avec ce que j'appellerais un bon sens girondin, et aujourd'hui, les faits et surtout les chiffres lui donnent totalement raison comme à ceux qui, avec nous, manifestaient leurs inquiétudes et leurs interrogations tout au long de ce dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Les indicateurs sont mauvais. Ils montrent qu'il y a des risques financiers conséquents. Bien sûr, les contribuables seront là en dernier recours. Au moment du vote de ce projet, Jacques COLOMBIER - comme Monsieur MADRELLE finalement - mon prédécesseur, avait mis en garde sur l'opportunité de ce nouvel équipement dont il doutait de l'utilité et de l'efficacité. Nous avons déjà apporté 75 millions d'euros, c'est déjà beaucoup. Moi, je ne souhaite pas, bien sûr, que cette situation continue. Je préférerais que le stade fonctionne, etc., mais je suis quand même en colère de voir que, finalement, on a manqué de prudence, et ce sont les contribuables qui seront les victimes.

Il y a aussi les problèmes de sécurité. Personne n'en parle, mais c'est vrai que les attentats et tout ce qui se passe dans le pays, cela ne favorise pas la fréquentation des grands stades, etc., et des grandes manifestations sportives. Donc, il y a non seulement ces difficultés structurelles, et en plus, je pense qu'il y a aussi certains nuages qui s'accumulent un petit peu sur ce type d'équipements et d'événements sportifs.

C'est tout ce que je voulais dire. Je regrette que l'on ait fait cet investissement.

**M. le Président Patrick BOBET** : Nous vous répondrons. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : je vais être très, très bref parce que j'ai du mal ce matin à recevoir les chiffres comme cela et à pouvoir les manier. Mais je peux redire encore une fois, à l'instar de certains qui pourraient s'en réjouir, que je ne m'en réjouis pas parce que premièrement, nous avons - au contraire de mon ami Philippe MADRELLE - soutenu la construction de ce stade car c'était un réel besoin pour les spectateurs dont je fais partie de temps en temps. S'ils peuvent éviter de se mouiller durant tout un match, c'est quand même plus agréable. À Lescure, je peux vous dire que j'ai attrapé quelques bronchites.

Donc il y avait un besoin et il fallait y répondre. On y a répondu, mais d'un point de vue de gestion, on y a mal répondu. C'est pour cela que l'on s'était abstenu. La gestion en PPP peut, pas toujours, mais peut avoir des dérives sérieuses. Là, je ne donnerai pas un avis des plus tranchés parce qu'il faut que nous le travaillions, mais les chiffres qui nous sont donnés sont préoccupants. Nicolas FLORIAN sait ce que nous avons eu comme débat au moment de la décision qui a été précédée de maintes réunions où, quand même, on avait des éléments qui nous inquiétaient beaucoup sur la gestion.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Précisément, puisque vous l'interpellez, Nicolas FLORIAN a la parole.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président, c'est un débat récurrent qui revient chaque année, et que l'on a eu dans la salle du Conseil municipal, mais qui, débat après débat, nous amène sur la réalité des choses ou plusieurs réalités.

D'une part, les premiers intervenants sur ce dossier démontrent leurs approximations financières et juridiques...alors, les approximations financières de Madame DELAUNAY, je lui pardonne, les approximations juridiques de Monsieur HURMIC, c'est plus inquiétant parce que c'est son métier. Mais au-delà de cela, c'est de pouvoir se féliciter, et je le fais au nom de tous les élus de la Ville de Bordeaux d'avoir enfin des élus qui confirment que ce contrat était un bon contrat pour la collectivité. Et démonstration est faite par Monsieur HURMIC, Madame DELAUNAY que la Ville de Bordeaux, en son temps, a bien fait de signer ce contrat parce qu'effectivement, aujourd'hui, ceux qui ont construit le stade et ceux qui l'exploitent nous expliquent que c'est difficile d'équilibrer leur exploitation. Et là où on nous expliquait, il y a quelques années, que c'était un contrat léonin, que cela nous coûterait de l'argent, aujourd'hui, les mêmes s'inquiètent du manque de profits des deux entreprises privées qui s'en occupent. C'est assez étonnant, mais c'est une réalité de voir Monsieur HURMIC s'inquiéter de la santé financière des groupes qui gèrent le stade parce que c'est un peu le sens de son message.

Si on allait au bout de leurs réflexions à Madame DELAUNAY et à Monsieur HURMIC, s'agissant de s'inquiéter de ce que pourrait devenir le contrat lui-même, et donc, ce que viendrait combler le contribuable, si on devait suivre cette logique, cela reviendrait à leurs premiers propos d'il y a quelques années : « Mais autant revenir en régie. » Et vous ne pouviez pas nous expliquer, il y a quatre ans, que c'était un mauvais contrat, et qu'il fallait le faire en régie ou en maîtrise d'ouvrage public, et maintenant vous inquiéter du fait qu'il puisse redevenir en maîtrise d'ouvrage public ou en régie. Et si je suivais totalement votre raisonnement, mais il est un peu flou, donc je m'y perds aussi, cela voudrait dire que si SBA ne le gérait pas bien, s'il devait y avoir une résolution... Je reviendrai sur les propos de Monsieur HURMIC qui parle de dénonciation, cela ne pourrait être qu'une résolution judiciaire parce qu'il n'y a pas de dénonciation unilatérale, il y a des clauses pénales... Monsieur

HURMIC, c'est quand même étonnant que vous ne lisiez pas les documents que l'on vous transmet. C'est bien beau les effets de manche, mais à un moment ou à un autre, il faut faire gage d'un peu de sérieux et ne pas être dans l'approximation et l'effet de manche. Donc, la Cour des comptes, elle dit simplement que s'il devait y avoir un contrat dénoncé, cela ne pourrait être que par un juge. Ce n'est pas une démarche unilatérale. Par ailleurs, il y a des clauses pénales. Bien évidemment que le contrat reviendrait à la charge de la collectivité. Mais vous devriez vous en féliciter puisqu'il y a quelques années, tous les deux, vous nous expliquiez que cela coûterait moins d'argent si on l'avait fait nous-mêmes. Vous ne dénonciez pas la construction du stade. Vous ne dénonciez... mais non, Madame DELAUNAY, vous ne dénonciez pas la construction. Vous étiez sur la liste, Madame DELAUNAY, d'Alain ROUSSET qui a émis l'idée du Grand Stade, le premier. Vous étiez sur sa liste. Vous étiez sa colistière. Et je reprendrai d'ailleurs tous les documents de campagne, pour vous les remonter, pour vous prouver qu'à l'époque, cela faisait partie de vos propositions. Donc, ne venez pas nous expliquer aujourd'hui que vous étiez contre le Grand Stade. Vous étiez contre le montage juridique, mais vous n'étiez pas contre le Grand Stade. À l'époque, c'était votre proposition que nous avons reprise au même moment. Donc, cela voudrait dire si je suivais le raisonnement de Monsieur HURMIC que quelque part c'est une bonne nouvelle. Si demain, il devait y avoir une défaillance, c'est une bonne nouvelle. Cela reviendrait dans le giron public, et là, mais vous ne rappelez pas les chiffres parce que vous ne les connaissez pas bien, aujourd'hui, cela nous coûte un peu plus de 2 millions d'euros. Et ce n'est pas à Bordeaux Métropole d'ailleurs que cela coûte, c'est à la Ville de Bordeaux parce que c'est dans notre attribution de compensation. Donc, si je suivais votre logique, le fait qu'il retombe dans le giron, veut dire que cela ne nous coûte rien, sauf que c'est plus compliqué que cela.

Trois choses. La première, ce stade a été une bonne opération pour la Ville de Bordeaux, et aujourd'hui pour l'agglomération parce que, quand on fait le calcul, une charge nette d'un peu plus de 2 millions par an pour un équipement neuf qui est bien entretenu, qui est bien maintenu, et qui sera restitué à la puissance publique au bout de 30 ans, c'est une bonne opération. Et quand on recalcule au prix de la place, on a le stade le moins cher parce que quand vous citez le rapport de la Chambre régionale des comptes, il faut aussi citer celui de la Cour des comptes nationale qui dit que le Stade de Bordeaux a été le stade qui a coûté le moins cher aux contribuables de tous les stades qui ont été réalisés pour 2016. C'est le premier point.

Second point, sur les difficultés que rencontre SBA sur l'exploitation, c'est une réalité. Là où moi je suis optimiste, et je salue le travail qui a été fait notamment par Christophe PIERREL depuis qu'il est arrivé, c'est qu'il y a un nouveau dynamisme, et là où il y avait une perte de 3 300 000 euros, on est à 3 millions aujourd'hui. Donc, on est sur un tendancier où j'espère qu'à terme pour eux, ils se redresseront. Si on devait regarder dans le détail d'ailleurs de ces chiffres, sur ces 3 millions, ce n'est pas une perte totalement sèche parce qu'il y a des frais de siège, il y a des choses qui remontent. Donc, il faut être plus prudent sur la lecture des chiffres. Donc, moi, je leur fais confiance pour qu'ils puissent mieux s'organiser et quoi qu'il en soit, c'est leur travail, en aucun cas, la collectivité n'est partie prenante là-dessus.

Troisième point parce que je vois bien le petit jeu qui est présenté, d'agiter un chiffon rouge avec un côté un peu anxiogène. On nous dit : « Attention, vous allez voir la collectivité va se coucher, et va tout accorder. » Non, il y a un contrat, et il a été signé. Trois signataires. Dans ce contrat, ce n'est pas une révision quinquennale, c'est une clause de revoyure où on fait le point. On fera le point le moment venu, mais un contrat qui est signé, on le respecte. Et s'il devait y avoir, comme vous l'envisagez, une dénonciation, encore une fois, elle ne peut pas être unilatérale, et ce n'est pas une dénonciation qui se règle sur un coin de table. Il y aurait, si cela devait être le cas, une action et une instance judiciaire. Quoi qu'il en soit, moi, je n'y crois pas un seul instant, enfin, je prends toutes les précautions oratoires... Imaginez-vous un seul instant que des entreprises comme VINCI, FAYAT viennent expliquer *urbi et orbi* qu'ils ne

savent pas gérer un stade. Vous imaginez cela ? Non, non, mais est-ce que vous imaginez cela ? Moi, j'ai du mal à l'imaginer. Moi, je leur fais confiance. C'est un bon contrat pour la ville, et ce n'est en aucun cas le contribuable qui viendra payer le déficit de l'exploitation.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Anne WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais juste, pour répondre aux propos de Pierre HURMIC, justement contredire ce qui a été affirmé quand il parlait d'incivisme climatique. Les performances en matière de développement durable, du Stade Matmut Atlantique... Je rappellerai que, premièrement, ils ne sont pas assujettis à l'obligation réglementaire de réalisation annuelle d'un bilan de gaz à effet de serre. C'est une démarche volontaire à laquelle nous les avons poussés, et je participe chaque année à la commission qui rend compte des résultats et des performances sur la base d'un bilan qui est fait par une société agréée, très sérieuse, et qui réalise ce bilan avec une méthodologie tout à fait bonne, et cela depuis 2016. Deux, il n'est pas exact de dire que le bilan carbone s'est détérioré, car si on veut être exact, il faut prendre en compte la réalisation du bilan carbone en 2016, en 2017, et en 2018, comme base de comparaison. Et il faut comparer des choses comparables. Or, selon la typologie des manifestations et la typologie surtout des matchs qui se tiennent au Grand Stade, il est évident que le poste de déplacements - c'est d'ailleurs ce qui est indiqué dans le rapport et en annexes - est beaucoup plus important quand on a un nombre conséquent de matchs nationaux ou de matchs européens. Ce fut le cas évidemment avec l'EURO en 2016, mais ce fut le cas cette année avec les matchs de la Ligue et 42 % dans la typologie des manifestations avec des matchs nationaux comme c'est indiqué. Donc, forcément, un impact très important en termes de déplacements puisque les gens n'y viennent évidemment pas que de Bordeaux et de la Métropole - ceux-là, ils peuvent venir en tramway - mais ils viennent aussi de l'extérieur de la Métropole, voire de la Gironde, voire de l'Aquitaine.

Deuxième chose, vous oubliez de dire que justement dans ce bilan, il est tenu compte de l'énergie et des consommations et que, grâce à une régulation et à la pose de compteurs individuels par poste, le Grand Stade a pu réguler davantage ses dépenses en termes de consommation énergétique qui sont un peu à la baisse.

Troisièmement, vous parliez de la consommation d'eau qui, elle aussi, est en légère baisse, tant en termes de volumes que rapportée au nombre de spectateurs.

Voilà ce que je voulais rajouter.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Madame DELAUNAY, Monsieur HURMIC et il faudra vraiment faire très court parce que nous dépassons complètement les horaires.

**Mme Michèle DELAUNAY** : En effet, juste une phrase, Monsieur FLORIAN m'a accusée d'approximations financières alors que je n'ai cité aucun chiffre. Donc, vous m'avez généreusement pardonnée puisque je ne suis qu'une femme, mais je n'ai cité aucun chiffre et donc, vous avez entendu des voix, Monsieur FLORIAN.

Deuxième point, vous vous basez sur le projet de la liste d'Alain ROUSSET où j'avais, en effet, une modeste place. Eh bien, je crois que vous seriez plus avisé de vous baser sur les propos et les multiples interventions que j'ai faits à la fois en Conseil municipal et en Conseil de Bordeaux Métropole. 55 % des Bordelais n'étaient pas très favorables à ce stade, vous vous en souvenez. Et j'ai souvent dénoncé à la fois leurs inquiétudes et les nôtres, et nos craintes financières pour ce projet pharaonique que je considérais comme moins utile que

beaucoup d'autres dans notre agglomération. Merci de regarder ces textes. Je sais que vous ne le ferez pas, mais vous ne pouvez pas donner une vérité qui est plus que partielle, qui est mensongère.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Deux mots. D'abord, pour répondre à Monsieur FLORIAN. Vos explications étaient particulièrement alambiquées, permettez-moi de vous le dire. Vous n'avez absolument pas répondu à ma seule question que je vous pose, c'est : « Quelle sera votre attitude en cas de dénonciation du contrat par SBA qui nous dit clairement qu'il ne va pas continuer à recapitaliser la société par ses actionnaires ? ». J'ai des idées, mais je ne vais pas vous les donner Monsieur FLORIAN, mais j'ai des idées sur la question, et j'ai consulté des gens compétents. Et à cet égard, je vais vous dire droit dans les yeux, Monsieur FLORIAN, que je trouve détestable que vous mettiez en cause mes qualités professionnelles, détestable. Je ne suis pas un juriste de droit public. J'ai fait vérifier les propos que j'ai tenus, il y a quelques instants, par des spécialistes. Et si vous tenez à ce que l'on aborde les passés professionnels des uns et des autres, je le ferai, Monsieur FLORIAN, avec beaucoup d'aisance. Donc, soyez extrêmement prudent sur ce terrain-là, y compris en période de campagne électorale. Donc, je vous invite à cela.

Madame WALRYCK, vous ne m'avez pas convaincu. Je vous ai donné les chiffres tels qu'ils sont dans le rapport. Ils ont augmenté. Vous me dites : « Il y a eu plus de matchs internationaux, etc. », mais ce n'est pas comme cela que l'on comptabilise des gaz à effet de serre. On regarde quelles sont les émissions. Elles ont augmenté considérablement. Cela devrait vous alerter au lieu de polémiquer, et me dire : « Il y a eu des matchs internationaux, etc. ». Je vous ne parle pas de cela. Je vous parle de l'augmentation. Dites-moi, comment vous allez réagir vis-à-vis de la SBA pour leur dire : « Nous, qui sommes soucieux de la protection du climat, nous ne pouvons pas accepter, année après année, une augmentation de vos émissions de gaz à effet de serre. » D'autant plus, et je termine là-dessus, qu'ils nous disent que 75 % de leur consommation sont en dehors des périodes de matchs. Il y a le déplacement pour les matchs, mais il y a tout le reste. Il y a la luminothérapie. Tout cela, je n'ai pas voulu en parler. C'est extrêmement coûteux sur le plan énergétique. Cela émet beaucoup. Répondez à cette question plutôt, Madame WALRYCK, plutôt que de noyer le poisson en parlant de saisons sportives.

Voilà les deux dernières observations que je voulais faire. Je vous remercie.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Alors, on va éviter de relancer le débat sur tout. Moi, je considère que ce contrat est un bon contrat pour la collectivité, je le précise, pour la collectivité. Il a été signé par des personnes très respectables et qui savaient très bien ce qu'elles signaient, donc je n'y reviendrai pas. Cela sous-entend que nous restions extrêmement ouverts à la discussion l'année prochaine. Grosso modo, ce stade nous coûtera à l'arrivée 100 millions. C'est un bon prix. C'est un très bon prix. On est bien en-dessous de ce que beaucoup de villes ont payé. Le PPP en l'occurrence a été une bonne décision, il nous a permis d'avoir un stade en temps et en heure et à un prix très acceptable, on vient de le dire. C'est un contrat.

C'est une information, il n'y a pas de vote. C'est une simple information. Très bien. Il y a juste un débat. Vous vouliez compléter peut-être Agnès VERSEPUY ?

**Mme Agnès VERSEPUY** : Des choses ont été dites sur la pérennité de la qualité du service, je pense à vos propos, Madame DELAUNAY, ou la qualité de la pelouse. Je ne peux pas laisser le dire. Parce que même sur la qualité de l'entretien du bâtiment, on a des partenaires qui jouent le jeu, ne serait-ce que la pelouse. La qualité est supérieure à la qualité qui était convenue dans le contrat.

Les séminaires, Monsieur HURMIC, c'est pareil. C'est prévu dans le contrat. En fait, c'est un dossier qui est passé de Ville de Bordeaux à Métropole, qui a d'abord été porté par les Vice-Présidents en charge des Finances, et qui revient sur la délégation des équipements d'intérêt métropolitain, ce qui m'a permis de travailler beaucoup plus en détail dessus. Là, aujourd'hui, quand je vous entends, et je parle surtout évidemment de Monsieur HURMIC et de Madame DELAUNAY, je ne comprends pas cette agitation. Et je rejoins complètement les propos de Nicolas FLORIAN. Il n'est pas question que ce soit la collectivité qui paie, ni maintenant, ni dans les années à venir. Ce n'est pas la position de SBA non plus, et c'est un équipement qui rayonne.

Et juste pour information, et je termine là-dessus, c'est donc maintenant un équipement d'intérêt métropolitain depuis 2017. Et à partir de 2020, un comité de suivi va être créé, comme pour les autres équipements, qui nous permettra également de nous voir plus souvent avec SBA, avec les services métropolitains, et très certainement avec le FCGB (Football Club des Girondins de Bordeaux). Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui vont ressortir. J'ai l'impression que c'est une chasse aux sorcières, c'est dommage parce qu'ils ont prouvé, et ils le prouvent encore là, qu'ils essaient d'être un bon partenaire et qu'ils font des efforts dans la transparence, et dans les dossiers qu'ils nous transmettent.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci pour ces précisions.

#### Communication effectuée

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur le Secrétaire, dernier dossier.

**M. Jacques MANGON** : Voilà. Dossier 43, il revient Jean TOUZEAU de nous présenter le dernier dossier : Projet de renouvellement urbain du Grand Parc – Avenant à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc.

#### **Monsieur TOUZEAU**

**(n°43) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Avenant à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Approbation - Autorisation**

**M. Jean TOUZEAU** présente le dossier.

**M. le Président Patrick BOBET** : Monsieur JAY ?

**M. François JAY** : Oui, très vite parce que je crois que l'heure a beaucoup avancé surtout en plus que la dépense est modeste, mais, à mon avis, elle est inutile. Je voulais dire que j'ai visité cette maison. J'ai vu la jeune et charmante animatrice qui m'a confirmé que la

fréquentation était très faible et qu'elle voyait toujours les mêmes personnes.

Par contre, au même moment, il y avait une petite démonstration de scooters devant, sur le trottoir, et j'en ai conclu que les besoins n'étaient pas exactement ceux auxquels on répond. C'est-à-dire que ce n'est pas tellement de l'information sur le projet dont on a besoin au Grand Parc, mais plus de sécurité et de propreté. Donc, je voterai contre cette dépense.

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci. Donc, vote contre de Monsieur JAY. Pas d'abstentions ? Votes pour ? L'ensemble du Conseil à l'exception de Monsieur JAY.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. le Président Patrick BOBET** : Merci à tous.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 37*

Le Secrétaire de séance

M. Jacques MANGON